

N°1 - EDITION AUTOMNE HIVER 2020/2021

La niOthe

BULLETIN MUNICIPAL D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

©MAGGY PHOTOGRAPHIES



www.aixvillemaurpalis.jimdo.com



Sommaire

4	Portraits		16	Petites villes de demain		25	Bien vivre	
8	À vous de choisir		18	Réseau de lecture		26	Souvenirs	
9	Urbanisme		19	Social		27	Patrimoine	
10	Finances		20	Scolaire		28	Culture	
11	Ballade		23	Communication		30	Événements	
12	Espaces verts		24	Voirie		32	Associations	
						36	Commerces	
						38	État civil	

édito

Nous sommes heureux de vous présenter votre nouveau bulletin municipal ! Nommé « La N'Othe d'AVP », ce bulletin viendra mettre en avant les différents projets et travaux de l'équipe municipale.

En cette fin d'année 2020, il va nous permettre de faire un bilan de cette année écoulée. Cette année 2020 restera dans les annales de « sinistre mémoire » avec cette pandémie qui est venue peser sur la vie quotidienne de chacun, quand cela n'a pas été sur la santé de chacune ou chacun d'entre nous. L'occasion, une fois de plus, de remercier nos différentes équipes de santé, qui s'impliquent sur notre territoire, afin de limiter les dégâts liés à cette contagion. À l'heure où j'écris ces lignes, nous ne savons pas à « quelle sauce » vont être restreintes les festivités familiales de Noël, fête de la Famille par excellence. Néanmoins, mes collègues ont avancé dans la constitution des différents dossiers initiés depuis notre arrivée le 27 mai dernier.

Petit inventaire des projets qui seront proposés au conseil municipal, pour réalisation 2021.

■ Le projet MICRO FOLIES adossé à la modernisation de notre médiathèque. ■ Les différents projets NUMÉRIQUES, et de COMMUNICATION. ■ L'installation de JEUX POUR ENFANTS, ainsi que des CITY STADES. ■ La TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, comprenant la modernisation de l'éclairage public (éclairage leds) et l'isolation de nos bâtiments communaux. ■ La restauration de la COLLÉGIALE de Villemaur, ainsi que l'entretien du Jubé. ■ L'aménagement du « PLAN D'EAU » de Villemaur. ■ L'inscription au Projet « VÉLO VOIE ». ■ La RÉNOVATION des axes routiers, et la REQUALIFICATION du centre bourg. ■ La RÉNOVATION des sanitaires de l'école Jean Moulin. ■ La RÉNOVATION des portes de l'ÉGLISE DE LA NATIVITÉ, ainsi que la CHAPELLE ST AVIT. ■

Ces projets seront présentés au conseil municipal dans les semaines à venir, en fonction des financements obtenus, et de leur degré d'urgence.

Les possibilités financières de notre commune viendront impacter, bien sûr, la faisabilité ou non de chaque dossier, sachant que le projet global est lissé sur les 6 ans du mandat. Il me reste, avec mes collègues, à associer le personnel afin de vous souhaiter nos meilleurs vœux en ce début d'année 2021, malgré les circonstances que nous vivons. En outre, nous avons eu des retours de votre part sur le fait de ne pas connaître les maires délégués.

Nous le regrettons aussi vivement. En effet, j'avais fait une priorité d'organiser des notre arrivée des réunions publiques où nous aurions pu nous présenter à vous. Malheureusement, et pour les raisons que vous connaissez, cela n'a évidemment pas pu se réaliser. Mes collègues m'ont fait une proposition à laquelle j'adhère : celle d'organiser des échanges entre élus qui seraient retranscrits dans nos différents bulletins à paraître. Cela permettrait, au minimum, de présenter mes collègues et de vous faire découvrir les responsabilités qu'ils ont acceptées en attendant d'organiser de vraies rencontres.



La N'Othe d'AVP

Journal de la commune nouvelle
Aix-Villemaur-Pâlis
n° 1 - Automne / hiver 2020/2021
Mail : mairie.avp@aixvillemaurpalis.fr
Site officiel : www.aixvillemaurpalis.jimdo.com
Directeur de la publication : Roland BROQUET
Comité de rédaction : Commission communication
Crédits photos : Maggy Photographies et l'équipe municipale.
Dépôt légal : 26-348/o
Imprimerie La Renaissance labellisée Imprim'Vert.

Portraits



©MAGGY PHOTOGRAPHIES

ANNE-LISE DURAND
Maire déléguée de Pâlis

J'ai 41 ans, mariée et mère de deux enfants merveilleux. Je suis responsable des services REGIE, Grands Projets et Espaces Verts à la ville de Romilly-sur-Seine. Native de Romilly-sur-Seine, je suis venue m'installer à Pâlis en 2008. J'ai découvert un village accueillant, dynamique et attractif.

J'avais signé la pétition contre la commune nouvelle non pas parce que je n'y croyais pas mais parce que les élus nous avaient imposé ce nouveau statut administratif sans même l'expliquer à la population. On ne savait rien des motivations d'un tel projet. On glissait vers l'inconnu... Les premières craintes s'étant révélées fondées.

Ma volonté de rejoindre Roland BROQUET a été motivée par sa première lettre d'information distribuée en janvier 2019. Je me souviens l'avoir reçue un samedi matin et après sa lecture, avoir contacté aussitôt Roland.

« Bonjour Monsieur Broquet,

“ J'ai lu très attentivement ce qui nous a été distribué ce matin dans notre boîte aux lettres. Je tiens à souligner votre courage et la moralité dont vous faites preuve pour tenter de sauver la triste situation dans laquelle nous nous trouvons.

Je me permets de vous écrire car je serais intéressée de participer aux débats et pourquoi pas, vous rejoindre... ».

L'état des lieux dressé par Roland Broquet dans ses divers courriers distribués à la population laissait entrevoir une situation chaotique mais pas irréversible. Mon attachement à ma commune d'adoption, mon expérience professionnelle et la volonté de faire de ce territoire une commune nouvelle ont été déterminants dans mon engagement politique.

Je crois en notre commune nouvelle, au modèle que nous portons et que nous défendons. Ce sont les spécificités de chacune de nos communes déléguées qui font la force et le dynamisme de notre territoire.

J'AIME...

Ma famille, mes chats (qui en font partie intégrante) et un bon repas entre amis. Je suis une inconditionnelle de Jean-Jacques Goldman, de la Corse et de la bière PALE IS de la Brasserie

THIBORD à Pâlis. Les levers de soleil sur Pâlis quand je pars travailler continuent de m'émerveiller.

JE N'AIME PAS/JE DETESTE...

La maltraitance et la souffrance qu'elles soient humaines ou animales. Qu'on me fasse dire ce que je n'ai pas dit.

PRINCIPAL TRAIT DE CARACTERE...

Pugnace. Je suis entière et quand je m'engage c'est pour aller jusqu'au bout.

MA PASSION...

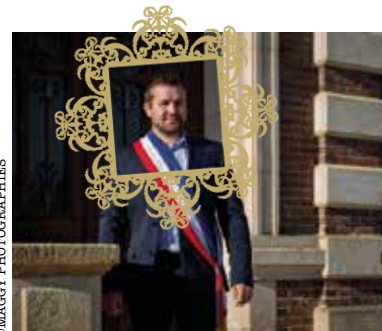
La passion est une très forte émotion que je ne ressens que pour ma famille. En revanche, j'apporte un intérêt certain à plusieurs thématiques dont la politique. Très petite j'accordais autant d'importance à regarder Goldorak que le JT de Mourousi ou encore 7/7 avec Anne Sinclair. La politique et la vie de la cité m'ont toujours intéressée. C'est pourquoi j'ai choisi d'étudier l'urbanisme car pour moi c'est un des moyens opérationnels de mettre en œuvre les choix politiques des élus à moyen, court et long terme.

À MA TABLE, J'AIMERAIS INVITER...

Simone VEIL. Son engagement et sa droiture en font un véritable modèle.

SI J'AVAIS UNE BAGUETTE MAGIQUE...

J'améliorerais le quotidien de tous... Ça fait un peu miss France mais c'est vraiment ce que je pense... Mais comme je ne possède pas de baguette magique, je me suis lancée dans cette aventure politique pour essayer de bâtir, avec et pour la population, des projets structurants pour notre territoire permettant d'améliorer la qualité de vie de chacun. Pour « améliorer le quotidien de tous », il me semble nécessaire d'être proche et à l'écoute de la population. C'est pourquoi l'adresse mail aldurandAVP@gmail.com a été mise en place afin que chaque administré, et notamment ceux de Pâlis dont je suis la maire déléguée, puisse me joindre facilement et ce, malgré mon activité professionnelle. Dès janvier, des permanences seront également assurées tous les samedis après-midi de 14h00 à 16h00. La mairie doit être accessible à tous, et notamment à ceux qui travaillent la semaine.



©MAGGY PHOTOGRAPHIES

EMILIEN BIGNON
Maire délégué de
Villemaur-sur-Vanne

Né en 1990 à Troyes, je suis aujourd'hui automaticien en centrale nucléaire de production d'électricité, j'ai passé mon enfance et adolescence dans la commune de Saint-Parres-aux-Tertres. Ce n'est qu'après avoir effectué mes études en 2012 que j'ai fait le choix de m'installer à Villemaur-sur-Vanne où une partie de ma famille était installée depuis 1776.

“ Je me suis tout de suite bien senti dans ce village, la beauté du territoire et la richesse du patrimoine y sont pour beaucoup !

Après avoir fondé une famille, au fil du temps, j'ai découvert un village déchiré par la mise en place de la commune nouvelle !

En effet, je ne vous cache pas qu'à l'époque par le manque de communication et les circonstances dans lesquelles s'est créée cette commune nouvelle, je n'étais pas vraiment favorable à ce projet !

Puis le temps a passé avec un sentiment global d'avoir été oublié. Que fallait-il faire ? La critique étant toujours facile vue de l'extérieur, j'ai voulu découvrir de l'intérieur le cœur du système «commune nouvelle» en l'observant en tant que spectateur. Assistant à quelques conseils municipaux sur Aix-en-Othe, j'ai pu m'apercevoir que ce n'était pas si simple mais que cette association pouvait avoir de multiples avantages, encore faut-il les exploiter et les mettre en avant de façon équitable sur nos trois villages. Début 2019 j'ai donc décidé de m'engager.

La première chose qui m'a poussé à m'investir dans la commune était le manque d'installations et d'équipements pour nos

jeunes ! (aire de jeux...) C'est donc pour cela au départ que j'ai rejoint le groupe «Ensemble pour AVP». Après avoir été élu maire délégué de Villemaur-sur-Vanne il m'a fallu faire un état des lieux du village qui m'a conduit avec les conseillers à établir des priorités.

- Redynamiser
- Fédérer
- Moderniser
- Embellir

C'est dans cet esprit que j'ai voulu créer un groupe de bénévoles dans le but de pouvoir atteindre ces objectifs prioritaires et je tiens à remercier les personnes qui ont répondu présentes à cet appel citoyen !

Malheureusement, la crise de la COVID 19 ne nous a pas facilité les choses en nous obligeant à agir sur de nouvelles priorités souvent non prévisibles. De ce fait, nous traversons comme vous tous une mer agitée mais sachez que nous gardons le cap !

En espérant pouvoir en 2021 vous rencontrer et pouvoir échanger davantage sur l'avenir et les projets que nous construisons pour notre village de demain.

J'AIME...

Ma famille, l'aventure, la nature, l'honnêteté, les grands espaces, la musique, l'archéologie.

JE N'AIME PAS...

La télé, les mensonges, la maltraitance animale, l'humiliation.

TRAIT DE CARACTÈRE...

Passion : exploration plongée sous-marine.

À MA TABLE, J'AIMERAIS INVITER...

Un enfant qui souffre de malnutrition.

SI J'AVAIS UNE BAGUETTE MAGIQUE...

Je créerais une machine à remonter le temps.



©MAGGY PHOTOGRAPHIES

ROMAIN ARNAUD
Maire délégué d'Aix-en-Othe

Stéphanois de sang, ardéchois au cœur fidèle pendant 5 ans et troyen d'adoption depuis 28 ans, JE SUIS NATURELLEMENT ATTACHÉ AU TERRITOIRE OÙ JE VIS.

D'une formation en commerce international complétée par l'école supérieure de commerce de Troyes, j'ai longtemps été directeur de centre de profits dans la prestation de services tels que le recrutement, les véhicules industriels, les contrôles réglementaires, la plomberie et le chauffage.

En 2016 « J'ai pris l'avion depuis l'aéroport de Barberey » pour m'envoler vers Aix-en-Othe. Mon épouse pourtant « cajatte » d'adoption (Nogent-sur-Seine) a su me convaincre de venir nous installer dans le Pays d'Othe.

Dès mon arrivée dans la ville d'Aix-Villemaur-Pâlis, j'étais prêt à aider au développement de cette dernière, convaincu que mon envie et ma contribution pouvaient être utiles.

À 43 ans, époux et père de 2 garçons, j'ai eu l'occasion de rencontrer Roland BROQUET, dont la personnalité publique m'a tout de suite séduit tant par sa simplicité que par son authenticité.

Rien n'était écrit et pourtant il suffit d'une rencontre pour que les choses prennent leur sens simplement.

Notre ville d'Aix-Villemaur-Pâlis semble de prime abord être une complexité... Mais non ! C'est une opportunité ! L'opportunité de nous réaliser ensemble !

MA DEVISE ...

«Je ne sais pas ce qui est possible ou non alors j'agis comme si tout était possible» (David Laroche)

J'AIME ...

Apprécier les petits moments simples en famille ou entre amis.

JE N'AIME PAS ...

Les jugements hâtifs et l'indifférence.

PRINCIPAL TRAIT DE CARACTÈRE ...

Investi dans ce que j'entreprends.

MES PASSIONS ...

Les sports mécaniques, l'économie et les réseaux de proximité, les métiers du second-œuvre.

À MA TABLE, J'AIMERAIS INVITER ...

Marc Aurèle

Ou peut-être si l'occasion se présente un des lecteurs de cette biographie...

SI J'AVAIS UNE BAGUETTE MAGIQUE ...

Mary Poppins ou Peter Pan ?

Plus sérieusement, je n'ai pas de baguette magique mais je me garde le choix de transformer ce qui se passe dans notre vie.

Portraits



©MAGGY PHOTOGRAPHIES

ROLAND BROQUET
Maire d'Aix-Villemaur-Pâlis

Né en 1951, résidant à Pâlis depuis 1982, j'ai été coopté en 1989 pour rentrer au conseil municipal de Pâlis.

Après 12 années de conseiller municipal, j'ai été sollicité par l'ancien maire Pierre Vaillant pour me présenter à la mairie de Pâlis.

Élu maire depuis 2001, vice-président de la Communauté de Communes de 2014 à 2016, j'ai, effectivement, été à l'initiative de la création de la commune nouvelle.

Je ne reviendrai pas sur les turbulences ayant émaillé les quatre premières années de notre commune nouvelle, néanmoins, ce sont bien les constats élaborés au cours des trois dernières années, qui m'ont motivé à présenter une « alternative » au mois de mars dernier.

Par ailleurs, je suis également président de l'association ADMR de Marcilly-le-Hayer, et vice-président de la Fédération ADMR Départementale.

Je suis également président du COPE Villemaur Pâlis, gestion de l'eau potable, ainsi que du nouveau forage pour reconquérir la qualité de l'eau, sous l'égide du SDDEA et vice-président de la Communauté de Communes, depuis juin dernier.

Aujourd'hui, entouré d'une équipe jeune, la plupart des « cadres » de notre commune nouvelle, sont dans une fourchette d'âge entre 30 et 50 ans, et assisté de quelques anciens, je crois que cette équipe a pris conscience de ses responsabilités ainsi que des enjeux...

Elle a compris l'adage que je mets en avant «autant que faire se peut».

“

« *Écouter et servir* »
nos populations.

Pour ma part, je pense qu'il nous faut reconquérir la confiance de nos populations sur notre territoire, et susciter des « vocations » de personnes de la société civile, prêtes à nous apporter leur concours, et leurs compétences, sur des sujets spécifiques.

Depuis notre installation, nous avons eu, effectivement quelques contacts de personnes motivées pour apporter leur aide à notre équipe. Merci à eux !

Voilà en quelques mots, résumé mon parcours. Il nous reste maintenant à mettre en place les différents objectifs que nous nous sommes fixés, en tenant compte de l'adversité qui vient perturber la mise en place de nos projets, exemple la pandémie que nous vivons.

Nous avons un objectif « prioritaire » après notre élection... Organiser des réunions publiques, au cours desquelles nous aurions pu faire connaissance... mais la pandémie et ses protocoles sont venus nous freiner dans notre élan ! Espérons que, dans les mois qui viennent...

Avec mes cordiales salutations et bien à vous.

J'AIME..

Ma famille, et à partir de là, les relations sociales qui sont le tissu de notre société.

JE DÉTESTE...

L'hypocrisie, les égos, la soif de pouvoir, entre autres, qui conduisent souvent à oublier le « pourquoi nous sommes élus ? » pour gérer le « bien commun » et nos populations.

MON PRINCIPAL TRAIT DE CARACTÈRE ?

Toujours difficile de se définir, je vous laisse le choix au vu de votre ressenti.

MA PASSION...

Mon ancien métier, la « vie de la terre », la po-

litique à travers l'organisation du territoire et la gestion des populations...sans oublier...ma famille. !

L'INVITÉ À MA TABLE ?

Mon meilleur ami !

LA BAGUETTE MAGIQUE ?

Transformer l'orgueil en humilité pour faciliter le « bien vivre ensemble ».



RESTONS EN CONTACT !

Le maire d'Aix-Villemaur-Pâlis et les maires délégués sont à votre disposition.

Pour tous vos commentaires ou suggestions, vous pouvez prendre rendez-vous avec :

■ Le maire d'Aix-Villemaur-Pâlis, Monsieur Roland BROQUET, en appelant la mairie d'Aix-en-Othe au **03.25.46.75.00.**

■ Le maire délégué d'Aix-en-Othe, Monsieur Romain ARNAUD, en appelant la mairie d'Aix-en-Othe au **03.25.46.75.00.**

■ La maire déléguée de Pâlis, Madame Anne-Lise DURAND, en appelant la mairie de Pâlis au **03.25.40.57.25.**

■ Le maire délégué de Villemaur, Monsieur Emilien BIGNON, en appelant la mairie de Villemaur-sur-Vanne au **03.25.40.55.03.**

Trombinoscope

Votre nouveau conseil Aix-Villemaur-Pâlis

Majorité Municipale 2020/2026



M. le Maire
Roland BROQUET



**Maire délégué
Aix-en-Othe**
Romain ARNAUD
*Transition énergétique
Nouvelles technologies*



**Maire déléguée
Pâlis**
Anne-Lise DURAND
*Territoire et Grds projets-
Urbanisme/Espaces verts*



**Maire délégué
Villemaur**
Emilien BIGNON
*Culture
Fêtes et Cérémonies*



Christie DEZERT
*Scolaire
Enfance-Jeunesse*



Bernard SADY
Finances



Claire ADAM
Social et Santé



Pascal RANC
*Entretien du
Patrimoine/Voiries*



Emeline De Bruin
*Scolaire
Enfance-Jeunesse*



Maggy CARON
Communication



Philippe GOFFART
*Forêts-Chemins et
Plan d'eau*



Vanesse CHEVALLIER
*Sports-Loisirs et
Associations*

Adjoints au Maire

Conseillers avec délégations



Edith L'HOSTE



Sabrina GUYON



Timothée BRASSET



Sophie MASSIASSE



Estelle MIGNOT



Pierre BAILLY



Alain NOUGARET



Laetitia BERTHY



Eléonore DE FRESCHVILLE



Claude LAPIERRE



Pierre MARCHAL



Julien GOFFART

Conseillers Municipaux



Gérard TRUTAT



Sylvie VELUT



Florent GAUROIS



Séverine BROQUET



Gérard DUPUIS

Conseillers Municipaux de l'opposition

A vous de choisir...

Logo de la Commune

CONSULTATION POUR CHANGEMENT de LOGO AVP

CHOIX 1



La naissance de la commune nouvelle en 2016 a amené la municipalité de l'époque à fusionner les blasons de chaque commune pour obtenir le logo que vous connaissez tous. Aujourd'hui est venu le temps de réfléchir à une réalisation davantage aboutie, moderne et dynamique. Reflet de notre territoire en devenir. Pour cela, le conseil municipal a décidé de faire appel aux graphistes de la Renaissance. Plusieurs projets ont été proposés à la commission Communication. Après réflexion et choix difficile, nous vous soumettons deux projets qui ont fait l'unanimité de la commission mais **VOTRE AVIS COMPTE !** Ce logo vous appartient ! **SOYEZ ACTEUR DE VOTRE COMMUNE ALORS CHOISISSEZ LE LOGO QUI REPRESENTE VOTRE TERRITOIRE.** Attention le choix n'est pas simple !

CHOIX 2



COUPON RÉPONSE



JE CHOISIS LE **LOGO 1**



JE CHOISIS LE **LOGO 2**



RÉPONSE À GLISSER DANS L'URNE SITUÉE À CET EFFET DANS CHAQUE MAIRIE AUX HORAIRES HABITUELS
RÉPONSE SOUHAITÉE AU PLUS TARD LE 28 FÉVRIER 2021

Urbanisme

et grands projets

Projet 1000 Cafés

La Brasserie des Tilleuls, située à Pâlis, est fermée depuis quelques années, et peine à trouver un repreneur. Le bâtiment dispose d'une place stratégique : situé en cœur de bourg sur la place du village.

L'association 1000 cafés propose un projet d'avenir pour contribuer à la revitalisation des petites communes rurales en ouvrant 1000 cafés dans 1000 communes de moins de 3 500 habitants.

Les principes du projet sont les suivants :

- Concevoir le café comme un espace de convivialité multiservices qui proposera un café et une gamme de services de proximité qui n'existent plus dans la commune ;
- Créer un projet au plus près de chaque territoire : faire participer les habitants des communes, écouter leurs besoins et envies, c'est s'assurer que le café vivra pleinement demain ;
- Mutualiser les ressources de création et gestion des cafés : faciliter l'accès aux locaux, mutualiser les fournisseurs, proposer des outils de gestion, accompagner les relations avec les institutions.

La commune déléguée de Pâlis a candidaté et a proposé aux habitants de Pâlis qui ont reçu, début octobre, dans leur boîte aux lettres, un questionnaire à retourner à la Mairie. Les conditions sanitaires liées à la COVID 19 ont déprogrammé la réunion publique initialement prévue pour présenter le projet à la population.

Sur les 350 questionnaires distribués sur la commune déléguée de Pâlis, 62 ont été remplis et déposés en mairie ce qui représente un taux de participation de près de 23% de la population.



| GROUPE SOS |

Cette participation citoyenne a permis de faire ressortir les envies et les besoins de la population locale, ce qui permettra à l'association 1000 cafés de dimensionner son projet.

Ainsi, les Pâlisiens ont plébiscité à

82% un Relay colis,
à 80% une épicerie,
à 70% un restaurant,
à 68% un café,
et à 25% un tabac/presse.

La grande majorité des personnes ayant répondu au questionnaire ont été unanimes pour exprimer le souhait de ne pas faire concurrence à la boulangerie qui est le seul commerce existant sur la commune déléguée de Pâlis.

Les élus de la commune nouvelle partagent totalement cette position et demeurent persuadés que la réouverture de



la Brasserie des Tilleuls sera également susceptible d'offrir une nouvelle clientèle à la boulangerie de Pâlis.

La commune nouvelle a souhaité impulser une dynamique économique. C'est pourquoi, lors du conseil municipal du 15 septembre 2020, il a été voté le fait de fixer un loyer minoré de 400 € mensuel pour favoriser l'installation d'une nouvelle activité.

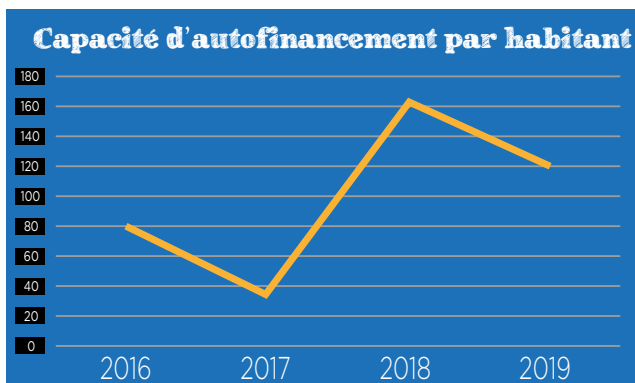
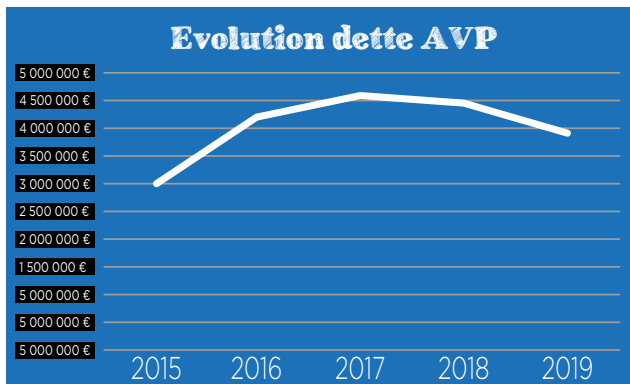
Le site de Pâlis a été retenu par le comité d'engagement de l'association 1000 cafés pour y porter un projet – sous condition de résoudre la question de la licence IV qui semble essentielle pour pouvoir exploiter le lieu non pas uniquement comme un restaurant mais aussi comme un bar. Il est essentiel de pouvoir proposer une vraie diversité de consommations aux consommateurs.

En parallèle des travaux de restauration ont été engagés par les agents des services techniques de la commune nouvelle afin que la brasserie puisse accueillir au plus vite un nouveau locataire.

Finances

Situation financière de notre commune

Il y a un an, beaucoup d'habitants s'interrogeaient sur la situation financière de notre commune et en particulier sur son endettement. Étions-nous fortement ou faiblement endettés ?



La Direction Départementale des Finances Publiques a répondu en réalisant en 2019 et 2020 deux analyses développées sur la situation financière de notre commune nouvelle respectivement pour les années 2018 et 2019. Les conclusions de ces deux rapports sont identiques : nous avons un endettement important, et une capacité d'autofinancement insuffisante. Les chiffres de ces deux rapports confirment les chiffres que nous avons annoncés. Pour ceux qui souhaitent en savoir plus sur nos finances, nous avons mis en ligne ces deux rapports.

Fin 2019, notre endettement était de 3 870 000 €, ce qui représentait une dette de 1073 € par habitant, alors que la moyenne pour les communes de notre taille était de 910 € par habitant. Notre engagement de réduire notre dette de 900 000 € sur la mandature est donc parfaitement justifié, même si les taux d'intérêt sont actuellement faibles. Nous pourrions cependant faire des emprunts pour investir, mais ils seront limités.

Le second point important relevé par la DDFIP est la faiblesse de notre capacité d'autofinancement. Cette capacité d'autofinancement est ce qui reste une fois que nous avons dépensé, ce qui est nécessaire au fonctionnement quotidien de notre commune. Cette faiblesse limite également la possibilité d'investir. En 2019, elle était de 122€ par habitant, alors que pour les communes de même taille, elle était de 277€ par habitant, ce qui est plus du double.



L'étang de Villemaur-sur-Vanne

UNE BONNE RAISON DE VENIR SE PROMENER À VILLEMAUR

Un grand espace préservé, un lac mystérieux, des oiseaux... l'étang de Villemaur a de quoi charmer. Découvrez cet espace naturel qui a su préserver des paysages enchanteurs.

Le village de Villemaur abrite un étang où il fait bon se promener et profiter de la nature. Préservé au cœur d'un écrien naturel, cet espace offre de nombreuses possibilités aux visiteurs : promenade, pêche, etc. L'étang s'étend sur 15 hectares entre terre et eau douce. Situé en continuité d'un marais, il dispose ainsi d'une faune d'exception. L'étang de Villemaur a beaucoup à offrir. Cet espace naturel est propice aux activités en plein air comme les randonnées, les balades à vélo, l'équitation, etc. dans un cadre onirique. Cet environnement merveilleux qui semble tout droit sorti d'un conte possède une atmosphère réellement enchantée.

De nombreuses espèces d'oiseaux habitent cet espace. Lieu de repos et de reproduction, l'étang accueille également certaines espèces migratoires. Un paradis ornithologique donc, parfait pour l'observation des oiseaux. Ornithologues amateurs et confirmés, l'automne reste l'une des saisons idéales pour cette activité.

RÉFLEXION EN COURS

Les élus de la commune nouvelle étudient l'idée de pouvoir pratiquer sur cet étang des activités nautiques telles que le paddle ou le canoé. D'autres projets privés cette fois-ci, sont aussi à l'étude afin de venir enrichir une offre en devenir.



Lanius excubitor Linnaeus, 1758
Pie-grièche grise



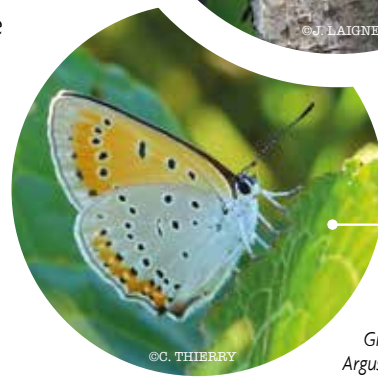
Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)
Pic épeiche



Upupa epops Linnaeus, 1758
Huppe fasciée



Athene noctua (Scopoli, 1769)
Cuivré des marais (Le), Grand Cuivré (Le), Grand Argus satiné (Le), Argus satiné à taches noires (Le), Lycène disparate (Le), Cuivré de la Parelle-d'eau (Le)



Lycaena dispar (Haworth, 1802)
Cuivré des marais (Le), Grand Cuivré (Le), Grand Argus satiné (Le), Argus satiné à taches noires (Le), Lycène disparate (Le), Cuivré de la Parelle-d'eau (Le)



Gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée des espaces verts

Qu'est-ce que c'est ?

Pendant longtemps, les espaces verts ont été aménagés et gérés avec la volonté de mettre en scène un savoir horticole, et d'offrir aux usagers des espaces soignés, entretenus de manière homogène. Ces pratiques ne sont plus adaptées à la diversité des paysages et usages d'aujourd'hui, ni à la nécessaire prise en compte de l'impact de nos activités sur l'environnement. Aussi, depuis près de 25 ans, certaines collectivités désireuses de trouver un équilibre entre les attentes et usages du public, la tradition horticole et paysagère, le respect et la protection de la nature, tendent vers une alternative : la gestion différenciée.

Le concept de gestion différenciée

La gestion différenciée des espaces verts urbains consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage. Elle permet de prendre conscience que biodiversité et entretien ne sont pas incompatibles et que sécurité et aspect esthétique ne sont pas synonymes d'éradication de la biodiversité spontanée. Elle prescrit également des solutions alternatives aux techniques actuelles dont certaines sont polluantes et dangereuses pour la santé. Sans pour autant viser le « tout écologique », peu réaliste en situation urbanisée, il s'agit d'intégrer des préoccupations environnementales au modèle horticole standard et de créer de nouveaux espaces plus libres, adaptés à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées (loisirs familiaux, pratiques sportives, éducation à l'environnement, recherche de calme et de tranquillité...). La gestion différenciée assure ainsi un équilibre entre : accueil du public / développement de la biodiversité / protection des ressources naturelles.

Les bénéfices de la gestion différenciée

La gestion différenciée permet d'apporter une réponse à des enjeux de nature différente :

Des enjeux écologiques

- Préserver, enrichir et diversifier la biodiversité des espaces naturels,
- Limiter les pollutions : intrants, phytosanitaires, bâches plastiques et tissées,
- Gérer les ressources naturelles : réduction des consommations d'eau et d'énergie liées à l'entretien des espaces verts, valorisation des déchets verts...

Des enjeux économiques

- Réduire les coûts par la diminution des interventions d'entretien et l'abandon des produits phytosanitaires. La mise en place de la gestion différenciée sur la commune nouvelle d'Aix-Villemaur-Pâlis va permettre de réaliser une baisse de plus de 25% sur le budget du service des Espaces Verts ce qui représente une économie de 25000 € par an soit plus de 100 000 € sur la mandature,
- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers,
- Faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes dues à l'augmentation des surfaces,
- Maîtriser les temps de travaux.

Des enjeux sociaux et culturels

- Améliorer le cadre de vie des habitants, en mettant à leur disposition une diversité d'espaces et de paysages,
- Mettre en valeur les sites de prestige et patrimoniaux,
- Diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinier,
- Sensibiliser le grand public à l'environnement.

Une gestion différenciée sur la commune nouvelle

Sur la commune nouvelle d'Aix-Villemaur-Pâlis, un guide de la gestion différenciée des espaces verts va être élaboré. Il permettra de réaliser un plan de gestion durable de l'ensemble de ces espaces.

Avec ce plan vert, Aix-Villemaur-Pâlis souhaite conforter et enrichir sa politique en faveur de la biodiversité et relever le défi d'un juste équilibre entre nature et ville. Ce plan vert s'impose comme un outil de planification qui détermine les objectifs et les orientations de la commune nouvelle en matière d'environnement, de paysage et d'espaces verts pour les prochaines années. Il s'articule autour de quatre grandes priorités déterminées à partir des spécificités et des nombreux atouts de la commune nouvelle.

- **Renforcer** la présence de la nature en ville et améliorer la qualité du paysage urbain par la mise en place d'une trame verte.
- **Révéler** un atout d'Aix-Villemaur-Pâlis: le réseau hydrographique, élément structurant du paysage et des milieux naturels. L'eau constitue en effet pour la commune nouvelle une part profonde de son identité.
- **Valoriser** et protéger le patrimoine forestier et ses lisières et garantir le maintien des paysages agricoles périurbains. Ces espaces sont une caractéristique et une source de richesse de notre commune. Il est donc essentiel de garantir leur valorisation et leur préservation.
- **Engager** des actions pour contribuer au développement durable. Cette ambition se traduit notamment par le renforcement de la démarche d'étude, de gestion et de vulgarisation de la biodiversité.

Fauchage tardif

Habités à un fauchage à date fixe, vous pourriez être surpris, cette année, par la hauteur de la végétation à certains endroits. Il ne s'agit pourtant pas d'un moindre entretien, mais d'un entretien différent, intégrant les objectifs du développement durable : le fauchage tardif ou raisonné. La commune nouvelle d'Aix-Villemaur-Pâlis a décidé de préserver la biodiversité en pratiquant cette technique de fauchage qui favorise la nidification des oiseaux, la protection de la microfaune et la diversification de la flore.

Le fauchage tardif consiste à laisser enherbées certaines zones afin de préserver la biodiversité, en respectant le cycle naturel des plantes et l'aspect esthétique: il permet à la flore de s'exprimer tout au long du printemps et de l'été, offrant les attraits visuels d'un paysage changeant et la redécouverte d'espèces oubliées telles que les orchidées et tulipes sauvages.

Le fauchage n'a lieu qu'une fois par an, après le 15 août.

En choisissant de favoriser le fauchage raisonné plutôt que l'entretien intensif la commune nouvelle d'Aix-Villemaur-Pâlis respecte les cycles naturels biologiques et s'engage dans une gestion durable des espaces verts et l'application de l'Agenda-21.

Les espaces verts et les bords de routes constituent des "prairies naturelles" dont la richesse ne demande qu'à s'exprimer. Les plantes sauvages y ont la possibilité de grainer et de se reproduire, grâce à une pollinisation par les insectes. De nombreux animaux y trouvent nourriture, gîte et abri. Véritables "corridors écologiques", on y trouve, par exemple, des espèces de plantes et d'insectes remarquables, devenus rares dans notre paysage.

En appliquant le fauchage tardif sur notre commune, c'est non seulement le respect de l'environnement qui est en jeu, mais ce sont également des économies réalisées : un fauchage moins fréquent, c'est plus de confort

pour les services techniques, donc du temps de travail réaffecté à d'autres travaux; moins d'usure de matériel, c'est moins de coût de maintenance et de réparations, moins d'achat de pièces détachées... Le fauchage tardif, c'est aussi des économies de carburant et moins de rejets de CO2 et de pollution.



L'entretien raisonné des bords de routes

La préservation et la mise en valeur de la biodiversité passe également par une gestion raisonnée de l'entretien des bords de routes. Le fauchage raisonné, c'est "faucher autant que nécessaire, mais aussi peu que possible".

Cette approche s'oppose aux principes du fauchage intensif. Il s'agit de "faucher utile", en tenant compte des impératifs de sécurité et de la croissance de la plante.

Deux orientations majeures guident cette action :

- Retarder au maximum la première intervention (l'herbe repousse moins vite si l'on coupe au stade épiaison),
- Augmenter progressivement la hauteur de coupe à 15 cm (actuellement entre 8 et 10 cm).



BIODIVERSITE

L'IMPLANTATION DE RUCHES EN MILIEU URBAIN PERMET DE CONTRIBUER AU CERCLE VERTUEUX DE LA VIE.

Depuis quelques années, les ruches s'installent en milieu urbain. L'idée première est de favoriser la biodiversité et de protéger les abeilles, une espèce menacée.

Les abeilles sont un maillon essentiel de notre écosystème. Contribuant à 80 % de la reproduction des plantes à fleurs, elles sont au cœur de l'équilibre entre la faune et la flore. Sans elles, de nombreuses espèces végétales puis animales disparaîtraient et, avec elles, l'essentiel de notre alimentation. Albert Einstein aurait même affirmé que



« si l'abeille venait à disparaître de la surface du globe, l'homme n'aurait plus que 5 années à vivre. »



Pourtant, leur taux de mortalité est en moyenne de 30 % chaque année. En cause : produits toxiques, parasites, monocultures ou encore changements climatiques.

Prenant la mesure du problème, les élus d'Aix-Villemaur-Pâlis ont eu l'idée de chercher des lieux atypiques pour implanter des ruches. Les espaces urbains représentaient une belle opportunité longtemps inexploitée. Ce sont autant d'espaces loin des pesticides et dans un environnement floral varié. Ils offrent un cadre de vie haute sécurité aux abeilles et aident à la survie de leur espèce.

Pourquoi installer des ruches en ville ?

Pour respirer ! La végétation, essentielle pour notre équilibre grâce à sa production d'oxygène, a besoin de la faune pour survivre. L'implantation de ruches en ville permet donc de contribuer au cercle vertueux de la vie.

De plus, les abeilles sont comme les humains, elles ont besoin de diversité pour leur bien-être. Cela influe sur la qualité de leur miel. Les ressources naturelles représentent donc un enjeu de taille pour leur alimentation. En ville, les multiples aménagements paysagers offrent une source florale plus diversifiée. Cela garantit une source d'alimentation pérenne et riche.

Alors qu'en milieu rural, les ruches sont souvent entourées de champs en monoculture. D'autant que ces trois dernières années, on a subi une météo capricieuse. Le mois de mai, normalement le plus gros mois de production de miel grâce aux floraisons s'est appauvri ces dernières années. Les abeilles ne sortent plus car les fleurs sont vidées de leur nectar. Dans le cadre d'une monoculture, cela signifie qu'il n'y a plus de ressources alimentaires naturelles.

Concrètement, quelles sont les étapes nécessaires à l'installation d'une ruche en milieu urbain ?

La première chose à faire avant une installation est d'observer l'environnement d'accueil. D'abord pour les abeilles, nous devons nous assurer qu'elles aient suffisamment de ressources naturelles pour se nourrir. Ensuite, pour des raisons de sécurité, on vérifie les distances entre les ruches et la voie publique. En réalité, les abeilles ne sont pas dangereuses car elles ne s'intéressent pas aux humains, uniquement aux fleurs. Cependant, on doit s'assurer que le personnel de la ruche et les habitants d'Aix-Villemaur-Pâlis vont avoir assez d'espace pour travailler et intervenir dans les bonnes conditions, sans se déranger.

On peut alors installer les ruches. Un employé communal vérifiera en moyenne une fois par mois les ruches en période d'hivernage pour s'assurer qu'elles ont toutes les ressources nécessaires pour faire face à l'hiver. Il ne faut pas les déranger trop souvent. En pleine saison, on passe toutes les semaines ou tous les quinze jours en fonction de leur évolution.

Législation

Comme pour tout élevage d'animaux, la législation relève du code rural.

Selon les mairies, les dispositions peuvent varier mais restent sur les mêmes bases légales, à savoir qu'une ruche doit se trouver à plus de 50 mètres d'un hôpital et/ou d'un établissement scolaire, et doit être située derrière une haie de 2 mètres ou se trouver sur une hauteur de plus de 2 mètres.

Ceci afin que les personnes passant à proximité ne puissent pas entrer dans les trajectoires de vols des abeilles entrantes et sortantes.

En outre, l'apiculteur doit déclarer tous les ans le nombre de ses ruches et tenir à jour un cahier d'élevage consultable par un organisme d'état compétent, ici, la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) et est soumis aux visites de leurs agents.

Comportement des abeilles

Les abeilles ne sont pas agressives pour l'homme. Ce dernier s'expose à une réaction de défense de l'abeille s'il intervient sur l'endroit où demeure la colonie. Le problème principal posé par les abeilles en ville est lié à leur cycle biologique : chaque année, en période de mai et juin, les abeilles effectuent des essaimages. Une partie de la colonie composant une ruche part à la recherche d'un nouvel endroit pour y fonder une nouvelle colonie. Ce phénomène peut être prévenu et maîtrisé en anticipant l'essaimage.



Fabriquer un abreuvoir à abeilles

Les abeilles ont besoin d'eau.

Sais-tu pourquoi ?

Les abeilles vivent dans une ruche. Elles sont des milliers à travailler pour faire du miel. Toute cette activité produit beaucoup d'énergie, et ça chauffe ! Or, la température de la ruche doit être maintenue autour de 36°C. Bien sûr, les abeilles ventileuses font leur travail, mais elles se coordonnent avec les butineuses qui rapportent l'eau. Il faut une centaine de litres d'eau chaque année dans la ruche pour la rafraîchir. Et qui apporte

cette eau ? Les abeilles. Lorsque l'eau vient à manquer, les abeilles butineuses cessent de rechercher du nectar et du pollen pour approvisionner la ruche. Elles renforcent ainsi les bataillons de celles qui se sont spécialisées dans le transport de l'eau. Elles la stockent dans leur jabot pour la rapporter. Les abeilles ont également besoin d'eau pour préparer la nourriture de leurs bébés (les larves). Cette nourriture s'appelle la bouillie larvaire. Elle est composée de pollen, de miel et d'eau. Tu comprends pourquoi

il est très utile de leur fabriquer un bon abreuvoir avec de l'eau bien propre. Mais attention, les abeilles ont de toutes petites pattes et pour pouvoir prendre suffisamment d'eau, il faut qu'elles puissent se poser sans se noyer.

Pour que les abeilles aient pied !

Place les cailloux dans l'eau et laisse-les dépasser un peu de l'eau pour que les abeilles puissent se poser. Pose la soucoupe à l'ombre, pas trop loin des fleurs. Pense à remplir régulièrement.

Comment préparer ton abreuvoir à abeilles ?

Le matériel :

- Une large soucoupe en terracotta ou en métal (au moins 20 cm de diamètre)
- Une bouteille d'eau de pluie ou d'eau minérale
- Des graviers ou des billes de verre ou des cailloux
- Une pincée de sel (2 g/litre d'eau)

L'assemblage

Verse l'eau pour remplir la soucoupe, ajoute le sel (tu peux aussi ajouter le sel dans la bouteille avant pour qu'il se mélange bien). Les abeilles aiment le sel et cela leur apporte des minéraux. C'est pourquoi tu peux en mettre un peu dans l'eau.



Tournée vers l'avenir, la commune nouvelle d'Aix-Villemaur-Pâlis ne se refuse aucune opportunité dans le cadre de son développement.

À ce titre, sa candidature au programme PETITES VILLES DE DEMAIN se présente comme étant un incontournable.

EXPLICATIONS



Un programme facilitant les projets du territoire

Au travers de Petites villes de demain, l'État et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de la cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département. Le programme Petites villes de demain s'appuie sur l'expérimentation menée depuis 2014 dans 53 centre-bourgs, et sur le retour d'expérience du programme Action Cœur de Ville lancé en décembre 2017.



Un programme accélérateur de la relance

Le lancement de Petites villes de demain intervient au moment où notre pays connaît une crise sanitaire et économique sans précédent. Pour y faire face, l'État a décidé d'engager un plan de relance de 100 Mds€, dont une partie importante des crédits est territorialisée. Sa concrétisation repose notamment sur la mobilisation rapide des collectivités. Aussi, les 1000 territoires engagés dans Petites villes de demain sont-ils, par leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement dans un modèle de développement plus écologique, des acteurs pleinement engagés dans la relance. A ce titre, les Petites villes de demain pourront bénéficier immédiatement des crédits de la relance pour le financement de leurs projets de :

COHÉSION

- Déploiement d'ambassadeurs du numérique pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'inclusion et d'accompagnement des personnes éloignées d'Internet (200 M€).
- Finalisation de la couverture de tout le territoire en fibre optique (FTTH) d'ici 2025 (250 M€ d'abondement du plan France THD pour financer les réseaux d'initiative publique).
- Accès aux soins : déploiement de la télé médecine et d'équipes mobiles sur les lieux de vie des personnes âgées.

ÉCOLOGIE

- Rénovation énergétique des bâtiments publics (1 Md€ de DSIL).
- Rénovation des logements anciens grâce au doublement de 'Maprimerénov' (2 Mds€).
- Lancement du plan pluriannuel de rénovation des petites lignes ferroviaires.
- Aménagement de plateformes multimodales et d'itinéraires cyclables.
- Accompagnement à la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial.

COMPÉTITIVITÉ

- Soutien aux commerces et aux artisans par des opérations de restructuration et de réhabilitation des commerces (300 M€ pour le financement de sociétés foncières commerciales).
- Aides à la numérisation des petits commerces et des TPE/PME du territoire.
- Aides à la rénovation du patrimoine classé.
- Aides aux projets numériques portés par les collectivités du programme (90 M€).

Le calendrier de déploiement du programme



DÈS LE LANCEMENT DU PROGRAMME

Identification des villes

Pour bien articuler Petites villes de demain avec les initiatives déjà lancées dans différentes régions et départements, les modalités de sélection des villes sont adaptées par région. Les candidatures sont recueillies par les préfets de département, et les lauréats seront désignés par un comité régional rassemblant les préfets de département et les partenaires. L'entrée dans le programme sera formalisée par une convention d'adhésion.

Identification des projets prêts à démarrer dans le cadre de la relance

Dans le contexte de la relance, et face à l'urgence à agir, l'ensemble des mesures prévues dans le programme sont mobilisables immédiatement. Les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la relance sont identifiés et donnent lieu aux premiers financements.



DANS LES DIX MOIS SUIVANT L'ADHÉSION

Élaboration et engagement du projet de territoire

L'appui en ingénierie est déclenché dès l'entrée dans le programme pour recruter le chef de projet, préparer le projet de territoire et établir les premiers diagnostics. Le projet de territoire devra être finalisé dans un délai maximal de dix-huit mois. La convention d'adhésion est alors complétée par une convention-cadre, qui vaudra également opération de revitalisation du territoire (ORT). La décision de financement des projets relève du comité des financeurs, qui réunit l'ensemble des partenaires financiers du programme et attribue, au fil de l'eau, les subventions et autres aides aux projets portés par les collectivités du programme.



CANDIDATURE RETENUE

« Madame Perrot a reçu l'information de la part du Ministère de la Cohésion des territoires que votre commune était sélectionnée dans le cadre du programme « Petites villes de Demain ». Elle tient à vous féliciter et est très heureuse de cette nouvelle. »



TOUT AU LONG DU PROGRAMME

Déclinaison locale et enrichissement de l'offre de service

L'offre de service nationale est complétée au niveau local avec l'offre proposée par les partenaires territoriaux intéressés, au premier rang desquels les conseils régionaux et départementaux.

Évaluation et suivi des engagements

La démarche de suivi et d'évaluation est engagée dès le lancement du programme, pour en mesurer son impact à l'échelle locale et nationale.

Réseau de lecture publique d'Aix-Villemaur-Pâlis



FONCTIONNEMENT

La médiathèque municipale Albert Du-
bois à Aix-en-Othe, située rue Georges
Clémenceau et le point lecture de Pâlis,
Place Gambetta (entrée à gauche de la
mairie) sont en réseau depuis maintenant
deux ans. Ce fonctionnement permet
ainsi à tous les habitants de la commune
inscrits d'emprunter ou de restituer des
documents dans l'une ou l'autre struc-
ture. L'inscription est gratuite.

Les horaires actuels pour le public sont
les mercredis et samedis de 9h30 à 12h à
Aix-en-Othe et le samedi de 11h à 12h à
Pâlis. Des horaires spéciaux sont réser-
vés à l'accueil des classes maternelles
et élémentaires, ainsi qu'aux enfants
qui fréquentent la crèche et le centre
de loisirs. Rappelons que la majorité du
personnel du réseau de lecture publique
AVP est composée de bénévoles, qui
partagent leur passion pour la lecture,
le cinéma ou la musique, avec les usagers.
Qu'elles soient encore ici remerciées
pour leur dévouement.

SERVICES

Le réseau de lecture publique AVP, c'est
un choix de plus de 10000 documents
(livres, CD, DVD) : la majeure partie en
fond propre, mais aussi une partie pro-
venant de la médiathèque départemen-
tale de l'Aube avec laquelle la commune
a passé une convention. Ce service du
Département permet ainsi un apport
régulier de documents récents (des
échanges de fonds ont lieu 5 fois par an)
et répond aux demandes ponctuelles
des usagers grâce au passage d'une na-
vette hebdomadaire.

A noter que le catalogue en ligne du ré-
seau de lecture publique AVP est consul-
table sur le site de la médiathèque dé-
partementale de l'Aube (mediatheque.aube.fr) ; si vous vous créez un compte,

vous pouvez effectuer vos réservations,
faire des propositions d'achat, et aussi
accéder gratuitement à des services nu-
mériques :

- vidéo à la demande : plus de 5000 films et do-
cumentaires à visionner,
- tutoriels dans une diversité de domaines,
- livres numériques,
- presse à distance : une multitude de jour-
naux et magazines à consulter, dans tous les
domaines. Parmi tant d'autres, vous pouvez
consulter l'Est Eclair, l'Obs, Jeux Vidéo Ma-
gazine, Auto Plus, Avantages, Closer, Ma-
rie-Claire Maison, 30 Millions d'Amis, Rustica...

**Boîtes à Livres
Mises en place
sur l'ensemble
de la commune,
les boîtes à livres
rencontrent un
franc succès.**



Le principe : des boîtes acces-
sibles à tous, à tout moment, où
l'on peut venir emprunter gratui-
tement des livres et/ou dépo-
ser ceux que l'on a déjà lus. On
y trouve divers types d'ouvrages
pour tous les âges. Le personnel
de la médiathèque et du point
lecture s'assure du réapprovi-
sionnement si besoin et veille à
ce que les boîtes ne contiennent
par d'ouvrages « indésirables ».

VOUS TROUVEREZ CES BOÎTES :

- À Aix-en-Othe : devant la mairie et
près du centre de loisirs.
- À Pâlis : place Gambetta, place Ca-
mille Siron, place Fraternité et place
Maillard.
- À Villemaur : devant la mairie et au
hameau des Bordes

BILAN DES ANIMATIONS 2020

La médiathèque a proposé quelques séances
d'heure du conte pour les enfants de 3 à 8
ans. Le point lecture a dû annuler la séance
programmée à cause des restrictions liées à
la Covid.

Le 26 février, un atelier jeux a été organisé
pour la première fois dans la salle Jeanson,
avec l'aide des ados du centre de loisirs et
des animateurs. Les familles sont venues nom-
breuses.

Une exposition « marionnettes et théâtre
d'objets » a été organisée du 3 au 14 mars dans
la salle Jeanson. Il s'agissait d'une restitution
des travaux réalisés par les élèves de la classe
de CM2 de l'école Jean Moulin lors des ateliers
animés par la Cie des Frères Georges en 2019.
(Animation proposée et financée par la mé-
diathèque départementale).

Le 19 septembre, la médiathèque a participé
à l'opération « Les livres invisibles sortent de
l'ombre » : le matin une rencontre profession-
nelle a eu lieu avec Jean-Luc Burger des édi-
tions Callicéphale, et l'après-midi des enfants
ont pu rencontrer Thierry Chapeau, auteur
illustrateur, pour une animation kamishibai.

L'année 2020 n'a pas été propice à l'organi-
sation de manifestations, espérons que 2021
puisse nous permettre d'en proposer beau-
coup plus. D'autant que la commune d'Aix-Vil-
lemaur-Pâlis bénéficie du dispositif « contrat
territoire lecture » : ce dispositif a pour objec-
tif d'accompagner les bibliothèques dans leur
nécessaire évolution en soutenant les projets
participatifs et dans des domaines encore peu
abordés : cinéma, musique vivante, questions
de sciences et société.

Si les restrictions liées à la Covid disparaissent,
ou tout du moins deviennent moins contra-
ignantes, les habitants devraient pouvoir profi-
ter d'un programme riche et varié cette année.
Ce dernier vous sera bientôt communiqué.

MONA LISA

Mise en place du projet Monalisa en partenariat avec l'ADMR 1 vendredi sur 2 de 9h30 à 12h à la salle résidence seniors rue Joseph Anglade Aix-en-Othe. Ce projet est réservé aux 60 ans et plus afin de garder ou créer un lien avec les personnes isolées. Des moments conviviaux, d'échanges, de jeux de société, une collation proposée par une équipe de jeunes volontaires en service civique. Ateliers suspendus avec le confinement. Toujours en partenariat avec l'ADMR «bien chez-soi» pour aménager l'habitat en faisant les bons choix des ateliers encadrés par une ergothérapeute réservés aux 55 ans et plus. Des ateliers étaient prévus les 5, 12 et 19 novembre mais en raison du confinement seront reportés à des dates ultérieures.



ÉPICERIE SOCIALE EPISOL

L'association n'a pas cessé son activité durant toute la période que nous vivons. EPISOL a deux buts : l'aide à la distribution de denrées alimentaires et le maintien du lien social. Difficile en ce moment de maintenir des liens malgré des bénéficiaires plus nombreux et des locaux de plus en plus exigus. Toute personne en difficulté sur notre territoire peut prétendre à l'aide apportée par l'association. Pour cela, il suffit de contacter la présidente, Madame Catherine MOLET au 06.42.39.44.11 ou bien le CCAS ou bien encore le centre médico-social qui vous remettra un dossier pour étude personnalisée de vos droits à l'aide.



RME

Le Revenu Minimum Etudiant (RME) est une initiative locale mise en place sur notre territoire. Celle-ci est reconduite cette année, pour l'ensemble des étudiants habitant le territoire d'Aix-Villemaur-Pâlis et en faisant la demande. Un nouveau règlement a été rédigé et de nouvelles modalités ont été déterminées afin d'harmoniser l'octroi de l'aide. Les dossiers de demande étaient à rendre pour le 10 novembre. La commission décisionnaire s'est réunie courant décembre pour étudier l'ensemble des dossiers reçus. 22 demandes ont été faites et 18 ont pu être honorées. (22 dossiers dont 1 incomplet).

Le barème qui a servi de support pour l'étude des droits est le suivant :

REVENUS

INFERIEURS À :

- 10000€ = Montant de l'aide : 1000€
- DE 10001€ à 25000€ = 600€
- DE 25001€ à 40000€ = 400€
- DE 40001€ à 55000€ = 150€
- SUPERIEUR à 55001€ = AUCUNE

Bravo et Merci

À NOS AGENTS COMMUNAUX !

Aujourd'hui comme tous les jours depuis le début de la crise sanitaire, les agents communaux se mobilisent pour vous. Les agents de la commune nouvelle, chaque jour, travaillent, tout en préservant leur sécurité, au bien vivre ensemble sur Aix-Villemaur-Pâlis.



École

Début du dispositif CLAS

Qu'est-ce qu'un CLAS ?

Ce dispositif propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Des actions à caractère laïque, dans le respect des choix individuels. L'accompagnement à la scolarité, notamment centré sur l'aide méthodologique au travail scolaire, se déroule hors temps scolaire mais en étroite collaboration avec l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants. Un cadre partenarial. La démarche doit viser la continuité de l'action éducative. La recherche de coordination et d'articulation avec les établissements scolaires est particulièrement recommandée. Cela inclut aussi des liens avec d'autres actions : PEDT, PRE, PEL. Ces actions créent ainsi les conditions d'une prise en compte par les porteurs de projets, du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiatisation des relations avec l'école. Ainsi toute action qui relèverait exclusivement de l'aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire, individualisé ou non, ne relève pas du champ de financement des CLAS. La fréquence des séances et leur régularité doivent permettre une progression de l'enfant. Deux séances hebdomadaires sont préconisées.

Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Dispositif qui a débuté au retour des vacances, lesquelles, dans un contexte sanitaire peu évident. Accompagnement d'élèves dans la réalisation de leurs devoirs dans le but de leur redonner confiance en eux, en l'école. Le CLAS s'adresse aux enfants/jeunes scolarisés dans des établissements du premier et du second degré. Le CLAS ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré. L'orientation se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants voir d'autres partenaires (travailleurs sociaux, PRE...).

L'intervention vise à :

- Élargir leurs centres d'intérêt,
- Valoriser leurs acquis,
- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté,
- Acquérir des méthodologies adéquates pour s'épanouir et réussir à l'école,
- Favoriser l'autonomie et l'apprentissage de la vie collective.

Les CLAS se distinguent de tout accompagnement individualisé dans le cadre d'une aide aux devoirs. Une action CLAS = un groupe identifié d'enfants. Dans certains cas, un accompagnement individuel peut être proposé comme soutien et enrichissement de la démarche collective et comme moyen d'implication des parents. Les actions concernent des groupes constitués de 5 à 15 enfants maximum. Accompagnement également des parents pour le suivi de la scolarité de leur enfant. Les parents doivent être pleinement associés à la dynamique de mise en œuvre. Il s'agit de renforcer et d'améliorer les relations famille/école et leur offrir un espace d'information, de dialogue, de soutien et de médiation leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

- Établir des liens privilégiés, avec les parents pour : les aider à reprendre confiance dans leur rôle de parents,
- Les soutenir dans leur effort personnel d'information et leur relation avec l'école,
- Les orienter vers les actions proposées dans le cadre d'autres dispositifs de soutien à la parentalité. Leur prévoir des temps d'accueil des parents pendant les séances,
- Les associer aux côtés de leurs enfants ou jeunes à la découverte des ressources du territoire sur lequel ils vivent.

Cerner les attentes des parents et définir avec eux leur mode d'investissement :

- Prêter un intérêt à ce que fait son enfant à l'école et durant le CLAS,
- Venir chercher son enfant à la fin des séances,
- Favoriser la ponctualité, l'assiduité de son enfant pendant les séances,
- Aménager un lieu calme pour finaliser les devoirs à la maison. Fixer un cadre, des horaires de travail,
- Fixer un cadre, des horaires de travail à son enfant,
- Valoriser les atouts de son enfant.

Source :

<https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/841/Images/pages-partenaires/newpartenaires/documents/Guide%20CLAS%20Caf84.pdf>

- Retour à 4 jours depuis la rentrée scolaire,
- Nouveaux horaires de l'école,
- Plus de NAP après la classe,
- Accueil le mercredi toute la journée au centre de loisirs,
- Protocole sanitaire dans les écoles,
- De septembre à octobre un protocole sanitaire assez simple avec un lavage des mains plus fréquent,
- Renforcement du protocole à la rentrée des vacances de la Toussaint,
- Deux lavages de mains supplémentaires avant et après chaque récréation,
- Port du masque pour les enfants à partir de 6 ans,
- Pas de brassage entre les enfants de différents niveaux ou cycles,
- Retour des enseignants,
- Le masque est bien supporté par les enfants,

Depuis novembre 2020 un accompagnement à la scolarité a été mis en place dans l'école de vos enfants (Aix et Pâlis).

Ce projet se déroule actuellement sur certains soirs après l'école de 16h15 à 18h au sein de l'école d'Aix en Othe et au sein de l'école de Pâlis, encadré par les animateurs : Thomas les mardis et vendredis (Aix), Pamela les lundis et jeudis (Aix) et Adeline (Pâlis) les lundis et jeudis.

À l'heure actuelle, il y a peu d'enfants, les groupes varient entre 2 et 7 enfants, il reste donc de la place pour tous les enfants qui souhaiteraient y participer !

Ces ateliers sont ouverts aux enfants ayant besoin d'un accompagnement lié aux difficultés qu'ils rencontrent, mais aussi à tous les enfants qui souhaiteraient participer aux ateliers pour s'enrichir.

Lors de ces ateliers les enfants pourront être amenés à rencontrer des romanciers, différents artistes, avec qui ils pourront échanger et travailler, une animation autour de la médiation animale leur sera proposée...les enfants pourront mettre en avant leur travail par le biais d'expositions, ils auront la chance de faire de belles rencontres et de progresser scolairement de façon plus ludique grâce à une autre approche, ils auront aussi l'occasion de fabriquer des jeux de société et de faire un retour sur leurs activités auprès de leurs enseignants et camarades et des expositions à la médiathèque et à l'école.

Tous les enfants sont les bienvenus et ces ateliers sont gratuits pour les familles !

Catherine Doisneau coordinatrice CLAS :
03 25 46 75 00



Distribution des fournitures scolaires pour les collégiens

Les fournitures scolaires ont été distribuées aux collégiens fin août en fonction des listes établies par les professeurs. Distribution également de masques par la commune



Tarifs crèche

Révision des tarifs



Pour les enfants des communes extérieures il ne s'agit plus de 1.5€ de plus par heure mais d'une augmentation de 20% sur le tarif horaire. Application pour toutes les communes extérieures. Plus de convention avec les communes.

Suite à l'article paru le 2 novembre dans l'Est-Eclair concernant les tarifs de la crèche facturés aux habitants des communes extérieures, nous souhaitons faire un point sur les informations données. En effet, comme précisé dans l'article, des conventions étaient signées entre la commune nouvelle et les communes bénéficiant du service, afin que les municipalités prennent en charge la différence de tarif facturé aux parents. Cette différence s'élevait à 1,50€ par heure, qu'importe le plafond de revenus. Or, beaucoup de communes n'ont pas souhaité signer cette convention laissant aux parents la différence de tarif à leur charge. Différence pouvant impacter fortement les parents financièrement. Nous avons donc proposé, plutôt que d'appliquer une majoration de 1,50€/heure, une majoration de 20% par rapport aux tarifs horaires de base, soit une augmentation, pour un enfant, allant de 0,08€ à 0,67€/heure selon le plafond de revenus, diminuant ainsi de manière significative la différence de tarifs à la charge des parents.

Accueil périscolaire du mercredi

Moments de vie!



MATERNELLE

Un Noël festif à l'école maternelle

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles n'a pas découragé le père-Noël, il a pu rendre visite aux élèves de la maternelle jeudi 17 décembre.

Il a passé un moment dans chaque classe pour répondre aux questions des enfants, écouter leurs chansons, recevoir leurs dessins. Ses bras étaient comme d'habitude chargés de cadeaux: chaque enfant a reçu un livre de Noël adapté à son âge, un bonnet de Noël, le tout dans un joli sac.

Il a aussi apporté des cadeaux collectifs pour l'école : un lot de 12 déguisements et deux slacklines pour exercer son équilibre en sport.

Il est reparti aussi enchanté que les enfants, et ravi d'avoir pu leur apporter un peu de magie.



Vendredi 18 décembre, tous les élèves de l'école se sont rassemblés dans la salle principale pour célébrer Noël autour d'un goûter. Les adultes ont organisé les tables et les passages des classes de manière à ce que les élèves de classes différents ne se côtoient pas.

Quel bonheur de voir les enfants s'emerveller lors de ces moments magiques !



Communication

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Aix-Villemaur-Pâlis prend le virage du numérique

Avec la crise sanitaire du coronavirus et les différents confinements, les citoyens se sont précipités à la campagne et le télétravail a explosé, s'accompagnant du développement de très nombreux outils informatiques permettant de faire de plus en plus de tâches sans sortir de chez soi. C'est une opportunité pour notre monde rural qu'il ne faut pas laisser échapper. Les collectivités locales qui sauront prendre ce virage numérique en profiteront en apportant un plus à leurs habitants et en devenant plus attractives.

Ce virage numérique avait été un des points forts de nos engagements. La commission nouvelles technologies a donc travaillé d'arrache-pied depuis plusieurs mois pour engager au plus tôt cette mutation.

C'est ainsi qu'une première application « Viatic » va permettre très rapidement un meilleur échange d'infor-

mations entre les membres du conseil municipal. Ceci est nécessaire, car chacun doit pouvoir être informé rapidement de tous les projets en cours et pouvoir ainsi apporter sa pierre à l'édifice. Ce mode de fonctionnement sera ensuite étendu à l'ensemble des habitants pour que chacun puisse apporter facilement et rapidement sa contribution aux projets communaux.

La seconde application sera à destination des services techniques pour gérer leurs interventions et aussi à destination de tous les habitants pour faire remonter les incidents constatés vers ces services techniques. Cette application devrait voir le jour dans le premier trimestre 2021.

Un « portail famille » permettra aux parents des enfants scolarisés dans notre commune d'inscrire et de suivre les activités périscolaires et extrascolaires de leurs enfants. Cette applica-

tion devrait être opérationnelle pour la rentrée de septembre 2021.

Enfin, l'information numérique déjà diffusée via notre site Internet et notre page Facebook va être complétée par un nouveau panneau lumineux à Aix, l'actuel devenant difficilement utilisable. Ce panneau sera complété par des écrans dans les mairies de Villemaur et Pâlis qui diffuseront les mêmes informations. Ces informations seront aussi consultables et même instantanément sur smartphones via des « notifications Push ».

L'objectif principal est de réduire la « fracture numérique » en donnant visuellement la même information que celle diffusée sur notre site Internet ou via les réseaux sociaux. Ce sera aussi un moyen supplémentaire de prévenir rapidement les habitants en cas d'incident (coupures eau, électricité, etc).



Voirie

Les travaux

Changement support
ENEDIS accidenté à Pâlis



Réparation toit
du presbytère à Aix



Travaux de réduction afflux
d'eau rue des Buttes à Aix



Travaux pour la fibre
rue des Vannes à Aix



Réfection de la porte
de la mairie de Pâlis par
les services techniques
de la commune
d'Aix-Villemaur-Pâlis



Entretien de l'abri bus
de Villemaur



Nettoyage
des fossés du Jard



Travaux d'implantation
kiosque à pizzas sur le par-
king d'Intermarché à Aix.



Mise en place de bandes
d'aide à l'orientation pour les
personnes malvoyantes à Pâlis.
Attention, cette signalétique
doit rester accessible et dégagée.
Les véhicules en station-
nement doivent respecter
une distance suffisante pour
faciliter l'accès et l'usage aux
personnes malvoyantes.



Bien vivre

Gestion des chiens

Mise en place d'une fourrière communale avec déclaration auprès de la DDCSPP et d'un partenariat avec le refuge SPA de St Parres aux tertres. Des travaux de rénovation et de mise aux normes vont être effectués afin d'accueillir les chiens dans de bonnes conditions.

Tout chien errant pris en charge par la fourrière communale en coûtera 100€ plus 10€ par jour de garde à son propriétaire. Tout chien non identifié sera remis à la SPA après le délai légal de 8 jours ouvrés. Si un propriétaire de chien non identifié se manifeste pour récupérer son animal dans ce délai, il devra apporter la preuve que le chien lui appartient et devra s'acquitter de l'identification auprès d'un vétérinaire pour le récupérer.

Tout chien en divagation en coûtera une amende de 35€ à son propriétaire.

Il faut contacter la mairie si l'on trouve un chien errant et en aucun cas le vétérinaire qui en dehors de ses horaires d'ouverture n'assure que les urgences. Il convient également au propriétaire de veiller à la mise à jour des informations du fichier I-CAD en cas de changement d'adresse ou

de téléphone afin d'être retrouvé au plus vite en cas de fugue ou tout autre cas de l'animal.

On parle de divagation du chien pour désigner un chien errant, laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître, ce qui reste interdit en France. Tout chien errant peut ainsi être capturé par les services de fourrière et son maître est passible d'une amende. Le maître d'un chien se doit en effet de connaître la loi sur la divagation du chien et la respecter.

Qu'est-ce que la divagation du chien ?

La divagation du chien est un principe évoqué dans l'article L211-23 du Code rural.

Un chien est considéré comme en état de divagation :

- s'il n'est plus sous la surveillance de son maître,
- s'il n'est plus à portée de voix de son maître,
- s'il est éloigné de son maître de plus de 100 m,
- s'il est abandonné ou errant.

Dans chacun de ces cas, le chien est considéré comme un chien errant et peut être récupéré par la fourrière.

Gestion des chats



Un partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot est en cours pour l'année afin de procéder à la stérilisation des chats errants sur notre commune en plus de celui déjà signé avec l'Association Fontenaise des Chats sans Toit. Tous les chats capturés non identifiés seront stérilisés et remis en refuge. Il convient à chacun de faire identifier son animal. L'identification par tatouage ou puce électronique est légalement obligatoire pour tous les chats de plus de sept mois. En dehors de ce côté obligatoire, il s'agit quand même du meilleur moyen de retrouver son chat s'il se perd, ou de prouver qu'il vous appartient en cas de vol ou de litige. Désormais, les chats, nés après le 1^{er} janvier 2012 doivent obligatoirement être identifiés, par puce électronique ou par tatouage. Une campagne de stérilisation est prévue en 2021, les gens qui nourrissent des chats errants sur la commune doivent le faire savoir à la mairie.

PETIT RAPPEL :

L'identification obligatoire des chiens, chats et carnivores domestiques prescrits à l'article L 212-10 comporte, d'une part, le marquage de l'animal par tatouage ou tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et, d'autre part, l'inscription sur le ou les fichiers prévus à l'article D. 212-66 des indications permettant d'identifier l'animal.

750€ d'amende pour les propriétaires de chats non-pucés ou non-tatoués

L'identification des chats via une puce ou un tatouage est obligatoire depuis plusieurs années, mais en cas de manquement, aucune peine n'était alors appliquée. Depuis le 21 décembre 2020, le non-respect de cette obligation expose désormais les propriétaires à une amende de 750€.

POURQUOI IDENTIFIER SON ANIMAL ?

En juin dernier, la Fondation Brigitte Bardot avait fortement relayé la campagne de sensibilisation lancée par l'I-CAD et le CLAPAV (Comité de Liaison des Associations de Protection Animale et Vétérinaires). En effet, il est essentiel de rappeler l'importance de l'identification au-delà de l'aspect obligatoire.

Via une puce ou un tatouage, l'identification a pour but de :

- Retrouver plus facilement son animal en cas de fugue,
- Lui permettre de voyager à vos côtés,
- D'officialiser le lien entre vous,
- Simplifier son suivi médical,
- Faciliter vos démarches administratives.

LUTTER CONTRE L'ABANDON

- Depuis plus de 20 ans, la Fondation Brigitte Bardot se bat contre l'abandon en sensibilisant le public ainsi que les institutions. Afin de mettre fin aux **100 000 abandons enregistrés en France par an et à cette souffrance animale, l'identification est une solution !**
- Lorsqu'un animal est retrouvé, un vétérinaire ou une personne agréée peut tenter de l'identifier grâce à un lecteur de puce ou en regardant si un tatouage est présent dans l'une de ses oreilles. Par la suite, ce dernier pourra se référer au registre national recensant les chats et chiens identifiés.

DES MESURES GOUVERNEMENTALES

- En décembre dernier, le Ministre de l'Agriculture, M. Julien Denormandie a annoncé **un plan de lutte contre les abandons**. Bien que jugé insuffisant concernant la vente d'animaux en ligne et notamment sur les sites de petites annonces, cette mesure sur l'identification est une excellente nouvelle !
- Entré en vigueur le 21 décembre 2020, le décret n° 2020-1625 stipule que les propriétaires de chats non-pucés ou non-tatoués, s'exposent à une amende de 750€ (sanction déjà en vigueur pour les propriétaires de chiens).

<https://www.fondationbrigittebardot.fr/>



Souvenirs

1969-1970



1^{er} rang en haut, à gauche. Pierre Agofroy, Jean-Marie Fauchot, Yvan Kanalès, Evelyne Viratelle, Patrick Goffard, Jean-Marc Hulin, Marie-Christine Gauthier, Anne-Marie Sylvain.

2^e rang à gauche. Philippe Kurbetz, ? Simonet, Sylvie Guyon, Roberte Michelin, Marie-Emmanuelle Marchal, Christine Boutin, Benoît Loeillet, Éric Puteaux, Bertrand Menguy.

Dernier rang à gauche. Marie-Thérèse Lambert, Elisabeth Domece, Francis Pellerin, Dominique Fromont, Hervé Frigo, Marie-Odile Dacier, Bernadette Prat, Brigitte Renaudot, Isabelle Laumain.

1971



1^{er} rang en haut, à gauche. Marchal M. Emmanuelle, Sylvie Guyon, Christine Boutin, Jocelyne Amirat, Evelyne Viratelle, Marie-Christine Gauthier, Anne-Marie Sylvain.

2^e rang à gauche. Eric Puteaux, Yvan Canalès, Isabelle Laumain, Marie-odile Dacier, Mireille Renaudat, Marie Thérèse Lambert, Brigitte renaudot, Pierre Agofroy..

3^e rang en bas à gauche. Jean-Louis Simmonet, Dominique Fromont, Hervé Frog, ?, Henri Moine, Jean-Luc Pellerin, Pignard, ? Kurbetz.

Patrimoine

La collégiale de Villemaur

Son Jubé

fête ses 500 ans cette année

La Collégiale de Villemaur-sur-Vanne en quelques chiffres :

Dans le cadre du plan de relance, notre commune d'Aix-Villemaur-Pâlis va bénéficier d'une dotation de soutien à l'investissement local pour la restauration de son église. Mme Sylvie Cendre, secrétaire générale de la préfecture, sous-préfète de l'arrondissement de Troyes est venue personnellement annoncer la nouvelle aux élus, à la veille de Noël ! Nous ne pouvions avoir plus joli cadeau en cette fin d'année. Elle en a profité pour découvrir cette merveille du patrimoine aubois.



©MAGGY PHOTOGRAPHIES



1521

Réalisation de l'ouvrage par Thomas et Jacques Guyon.

6

le nombre d'éléments remarquables

26

nombre de tableaux historiés qui ornent la tribune

3

jupons de châtaigniers

13^e

siècle, date du chœur et du transept

1416

incendiée, l'église n'a conservé que l'abside et le chœur

5^e

centenaire du jubé

1446

année de l'incendie qui dévasta la cité

16^e

siècle, date de la nef

1862

classé monument historique

700 000 €

coût moyen des travaux de restauration urgent à réaliser

Culture

MICRO FOLIES

Qu'est-ce que c'est ?

Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs: le centre Pompidou, le château de Versailles, la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, le festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience.

En résumé, c'est rendre l'accès à la culture à tous et même en milieu rural.



LE MUSÉE NUMÉRIQUE

LE CŒUR DE LA MICRO-FOLIE

La Micro-Folie est articulée autour du Musée numérique. Réunissant plusieurs milliers de chefs-d'œuvre de nombreuses institutions et musées, nationaux et internationaux, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite. En visite libre ou en mode conférencier, le musée numérique est particulièrement adapté aux parcours d'éducation artistique et culturelle.

LES MODULES COMPLÉMENTAIRES

LE CAFÉ FOLIE / BIBLIOTHÈQUE / LUDOTHÈQUE

Dans cet espace ludique et convivial, de nombreuses activités sont accessibles aux enfants et aux familles. Les Micro-Folies proposent en fonction de leurs configurations : un espace café, une salle de lecture, une ludothèque, des ateliers en accès libre...

L'ESPACE SCÉNIQUE

Bals, théâtre, cinéma, concerts, conférences..., la Micro-Folie est un lieu de création et d'échanges. Des spectacles sont organisés régulièrement en lien avec les artistes, les structures culturelles et les associations locales.

L'ESPACE ATELIER / FABLAB

Équipé d'imprimantes 3D, de machines à coudre numériques, d'ordinateurs..., cet espace s'adresse à tous ceux qui souhaitent développer leur créativité (designers, artistes, étudiants, bricoleurs...).

LA RÉALITÉ VIRTUELLE

La Micro-Folie peut offrir un espace de réalité virtuelle qui propose une sélection de contenus immersifs à 360° : documentaires, spectacles.

AUTRES IDÉES D'ACTIVITÉS

Pratiques sportives, ateliers culinaires, poterie, couture...

Commun à toutes les Micro-Folies, le musée numérique est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité. Beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant..., cette galerie virtuelle incite à la curiosité, s'adresse à tous les publics, et se décline en un véritable outil d'éducation artistique et culturelle.

DES ŒUVRES ACCESSIBLES GRÂCE AU NUMÉRIQUE

Le musée numérique permet de découvrir, à côté de chez soi, les trésors des plus grandes institutions nationales et de toutes les institutions partenaires. Numérisées en très haute définition, les œuvres de cette galerie éclectique émerveillent, surprennent, interpellent. Ce musée très simple d'accès peut être une première étape avant de visiter les institutions voisines. Le musée numérique est disponible en plusieurs langues.

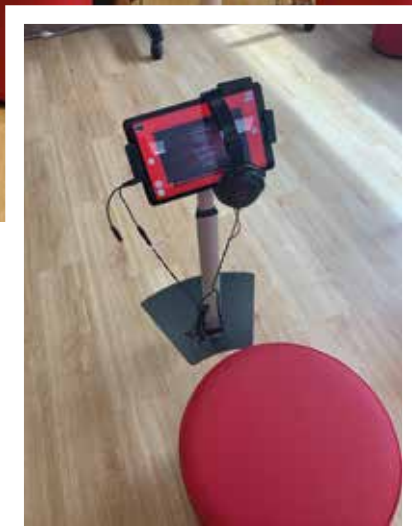
DES COLLECTIONS QUI ENRICHISSENT LE MUSÉE

Créé grâce à la participation de 12 établissements nationaux fondateurs, le musée numérique s'enrichit chaque année de 3 à 4 nouvelles collections, chacune composée en moyenne de 250 à 400 chefs-d'œuvre. Autant d'occasions d'inviter les publics à revenir ! Les collections du musée numérique réunissent des partenaires à l'échelle régionale (ex : Collection des Hauts-de-France), nationale (ex : Collection #1 et Collection #2) ou internationale (ex : Collection des Résidences Royales Européennes).

Source : Dossier mise en œuvre Micro Folies



Visite à Auxerre... Immersion !



En août dernier, nous avons reçu les protagonistes de ce projet pour une étude de secteur et de faisabilité. La commune nouvelle a tous les atouts pour recevoir ce concept et c'est sans hésitation qu'elle a posé sa candidature. Plusieurs sites sont à l'étude pour accueillir au mieux les installations ainsi que le public. Pour se rendre compte de ce qu'est un MicroFolies qui fonctionne, des membres du conseil se sont rendue à Auxerre. En effet, une MicroFolie est en place depuis un an. Belle occasion d'essayer les installations et de constater ce qu'offre ce lieu : modernisme, diversité de l'offre culturelle, qualité des installations. Bref, l'équipe a été conquise ! L'accès à la culture facilement, c'est une opportunité que nous souhaitons pour notre territoire, que se soit pour les familles mais aussi pour les scolaires.



Visite en août des protagonistes.



Evénements

COLLÈGE

La webradio des élèves du collège d'Othe et Vanne Reportée début 2020 suite au confinement, les élèves du club journal du collège d'Othe et Vanne lancent en cette fin d'année leur webradio : « Ondes positives ».

Accompagnés par deux professeurs, ils choisissent leurs sujets, préparent les enregistrements, les réalisent et les montent. Le résultat : des reportages sur la vie au collège, des chroniques littéraires, des interviews... Et ils sont débordants d'idées pour les mois à venir ! Vous pouvez les écouter (et les encourager!) sur : <https://audioblog.arterradio.com/blog/142533/ondes-positives>



©MAGGY PHOTOGRAPHIES

RENCONTRES...

VENUE DE VALÉRIE BAZIN MALGRAS DEPUTÉE DE L'AUBE

Le 20 juin dernier, Valérie Bazin Malgras, députée de l'Aube est venue à notre rencontre. L'occasion de lui présenter nos projets et de constater l'intérêt qu'elle porte au développement des territoires ruraux. Détour ensuite auprès de l'équipe de la pharmacie d'Aix pour saluer le travail réalisé depuis le début du premier confinement. Sans oublier ses remerciements et encouragements envers les autres professionnels de santé du secteur. Ils œuvrent tous encore et encore...

Puis, découverte de producteurs locaux en se rendant à Pâlis chez Christophe Duminil pour son cidre entre autre, Julien pour son miel ainsi que la Brasserie Thibord pour sa bière locale.



©MAGGY PHOTOGRAPHIES

RENCONTRES...

VENUE D'ÉVELYNE PERROT SÉNATRICE DE L'AUBE

Nous avons reçu en juillet, Evelyne Perrot, sénatrice de l'Aube. Très proche, elle aussi, du territoire et de tout ce qu'il représente : patrimoine, proximité entre autres. Le 27 septembre, nous avons pu vivre sa réélection au sénat pour 6 ans.

11 NOVEMBRE 2020

CÉRÉMONIE CÉLÉBRÉE DANS LES TROIS COMMUNES AVEC UN HOMMAGE AU SOLDAT INCONNU DE VILLEMAUR

Cérémonie du 11 novembre troublée par la situation sanitaire cette année, c'est sous le signe du changement que les trois communes ont pu honorer leurs morts. En effet, malgré un effectif très restreint, chaque commune a pu recevoir les commémorations et c'est tout particulièrement qu'un honneur a été fait au soldat inconnu de Villemaur.



©MAGGY PHOTOGRAPHIES

La participation citoyenne dans nos villages, c'est possible !



Les petites communes ont peu de moyens financiers et de personnel, mais bénéficient d'une bonne connaissance par les élus et habitants de leur lieu de vie et de leur envie de s'investir pour le village.

C'est dans ce contexte qu'Emilien Bignon, maire délégué de Villemaur, a su impulser une dynamique participative. « Je me suis dit que ce serait bien d'avoir un groupe pour dynamiser Villemaur. » Les habitants de Villemaur, soucieux de leur cadre de vie, ont répondu présents à cet appel et de nombreux travaux ont pu ainsi être réalisés :

- **Désherbage,**
- **Nettoyage du monument aux morts et de l'église,**
- **Création d'un accès dans le cimetière,**
- **Marche verte pour les déchets, etc.**



Notre sénatrice, Madame Evelyne PERROT, a salué cette initiative.

« C'est un plaisir de voir des bénévoles se mobiliser pour leur commune. »



**VOUS AUSSI VOUS SOUHAITEZ
DONNER DE VOTRE TEMPS
ET METTRE À PROFIT VOTRE
SAVOIR-FAIRE ?
Prenez contact avec la mairie...**

Merci à l'ensemble de ces bénévoles pour leur implication et leur dévouement.

Asso

Sapeurs -Pompiers

Bilan d'activité des Sapeurs-Pompiers d'Aix-en-Othe. Année 2020

En cette année très particulière liée aux différentes situations sanitaires rencontrées, le Centre d'incendie et de Secours d'Aix-en-Othe, a connu une année moins dense en terme opérationnel pur, mais très active en terme de formation et d'adaptation à ces situations. Son évolution suivant son cours, nous pouvons résumer ainsi cette année :

249

interventions enregistrées du 1^{er} janvier au 30 novembre

dont 35 accidents

40 incendies

23 opérations diverses et risques technologiques

et 151 opérations de Secours d'Urgence et d'Assistance aux Personnes.

Les avancements sont nombreux cette année, soient :

Adjudant GAUTHIER Sébastien promu Adjudant-Chef, ■ Sergent-Chef MANCHIN Julien promu Adjudant, ■ Caporal-Chef GARNIER Thomas promu Sergent ■ Sapeur de 1^{ère} Classe LEFEVRE Mickaël promu Caporal, ■ Sapeur GILBERT Laura promue Sapeur de 1^{ère} Classe, ■ Sapeur MOINE Luca promu Sapeur de 1^{ère} Classe, ■ Sapeur MYCHNO Lorène promue Sapeur de 1^{ère} Classe.

Nous pouvons également mentionner 2 engagements en cette fin d'année, AYARD Kéliane et MASSON Marilou, toutes deux issues des Jeunes Sapeurs-Pompiers, ainsi que l'arrivée d'une infirmière de Sapeurs-Pompiers JOURD'HEUIL Aline. Ainsi, la représentativité féminine du centre dépasse les 30%, en devenant l'une des plus importantes du SDIS de l'AUBE.

L'ancienneté n'est pas oubliée également, les médailles d'honneur des Sapeurs-Pompiers de France ont été remises: ■ Au Lieutenant LANE Thierry pour 30 ans de service ; échelon or ■ Au Caporal-Chef PIERRE Marc pour 40 ans de service; échelon grand or. Si l'envie de nous rejoindre se faisait, si vous êtes âgés entre 16 et 50 ans, contactez le Chef de Centre au 06 03 36 21 32 ou thierry.lane@sdis10.fr. En vous souhaitant de très bonnes fêtes de fin d'année en prenant soin de vous et de vos proches.

LTN LANE Thierry.



Caporal Chef Marc Pierre



Adjudant Chef David Moine



Première Classe Luca Moine



Première Classe Laurène Mychno



Sergent Thomas Garnier

Asso

Meilleurs vœux pour 2021 de la part de l'ARPA

2020 vient de se terminer : une année blanche pour notre association, tous les projets de sorties, de conférences et d'expositions ont été annulés. Le prochain rendez-vous sera sûrement l'assemblée générale pour remettre en route les dossiers restés dans l'ombre. Même si l'optimisme n'est pas réellement de mise en ce début d'année 2021, tous les membres du bureau de l'ARPA vous présentent leurs bons vœux de santé à préserver avec sagesse et prudence.

Présidente : Nicole STEIB | aixarpa10160@orange.fr

M 82



Compte tenu de la Pandémie actuelle, l'association M 82 n'a pas pu tenir ses promesses et réaliser ses projets, mais dès que ce sera possible, nous avons «sous le coude» tout ce qu'il faut

pour réaliser une grande exposition qui occupera toute la grande salle de la Mairie (celle qui est entre la cour et le jardin du cadran solaire).

Nous sommes prêts à réaliser cette exposition (le matériel nécessaire est rangé et stocké dans mon sous-sol). Elle comportera les 3 thèmes complémentaires suivants :

1 L'histoire de l'astronomie :

Elle est résumée par 20 panneaux qui nous ont été donnés par le Palais de la Découverte quand il vidait ses trésors pour renouveler son mobilier.

2 Les merveilleuses découvertes de Galilée en 1610 :

Il a été le premier à pointer une petite lunette d'approche vers le ciel et il a pu ainsi conforter les propositions de Copernic.

3 Des Prix Nobel de Physique

offerts en octobre 1999 à 2 astronomes qui ont découvert la première planète extraterrestre. Les découvertes astronomiques se succèdent si rapidement que depuis cette première découverte, les astronomes professionnels en ont découvert plus de 4 000 autres !



4 Depuis tout ce que nous avons préparé, un autre événement tout aussi extraordinaire s'est produit dans l'espace : Deux bolides ressemblant à des noyaux de comètes qui venaient de l'infini ont traversé l'un et l'autre à très grande vitesse le système solaire. Ils allaient si vite qu'ils ont seulement été déviés par le Soleil mais ne se sont pas mis en orbite autour de lui. On peut imaginer qu'ils sont partis à la recherche du Père Noël...

Les astronomes professionnels qui les ont détectés leur ont donné les noms étranges de **Oumuamua et Borisov**.

Voici le dessin de Oumuamua (ci-dessus) tel qu'il est paru dans le numéro de novembre 2020 de la revue «Pour la Science» :

Evidemment, quand nous aurons le droit de présenter l'exposition que nous avons préparée, nous y ajouterons les descriptions de Oumuamua et de Borisov.

*De la part de Daniel Toussaint,
président et animateur de l'association
astronomique M 82.*

Le PAL

PRESIDENT : Colette RANC

Contact : 06 33 88 16 74

Pour le PAL, nos activités sont stoppées depuis mars 2020 et dans l'attente de l'assemblée générale pour les programmations futures. À noter tout de même que le PAL a été sollicité pour reprendre l'organisation des séances de cinéma à AIX-EN-OTHE, et que nous avons répondu favorablement à cette demande.

L'association organise des manifestations comme le vide dressing en octobre, le vide grenier en juin, une soirée théâtre en début d'année, soirée à thème. Pour les enfants, nous organisons une chasse à l'œuf pour Pâques et un après-midi jeux au stade de foot début août. Tout cela sous réserve des dispositions et obligations sanitaires du moment.

SDA 2020

Sport Détente athlétisme
Aix-Villemaur-Pâlis

PRESIDENT : Laurent VILLEGAS

Le but de l'association est de développer l'athlétisme et le running dans le pays d'Othe, nous sommes ouverts à tous les publics. Les personnes qui souhaiteraient s'impliquer dans notre association seront les bienvenues, ils nous faut du sang neuf et de nouvelles idées. La crise sanitaire a fait annuler toutes les compétitions en 2020, et cela a eu un impact sur le moral de nos adhérents qui n'ont pas tous renouvelé leur licence pour la saison 2020/2021 (seulement 50%). Normalement si la crise sanitaire nous le permet, le 7 mars 2021 nous devrions organiser la 13^{ème} édition des 10 km de la Panadière à Villemaur, épreuve qualificative aux Championnats de France des 10 km route. Course ouverte aux non-licenciés et licenciés.

■ **Le 20 juin 2021** le Trail de Fontvannes

■ **Le 9 octobre 2021** le Trail des Cadoles aux Riceys

SDA 2020 : danlaure10@orange.fr

Asso



© MAGGY PHOTOGRAPHIES

Expo peinture à la Brasserie des Tilleuls - Pâlis

La fin de l'été a mis en avant différents travaux de peinture par des amateurs pas si amateurs que ça ! Et-ce, sous les conseils de Nicolas Favre artiste peintre dont l'atelier se trouve à Pâlis. L'occasion, de découvrir différents talents mais aussi de s'exercer à la mise en avant de son travail, chose qui n'est pas évidente. Découverte...



Les artistes : *Colette Leroy Ranc, Carole Frérot, Marie-Claire Courtois, Nicolas Favre.*



L'association anim'aide a vu le jour en décembre 2019. Elle propose des activités de loisir et d'éveil à but thérapeutique assistées par les animaux (chiens, chats, lapins, chinchillas et cochons d'Inde). Le public visé est très vaste, personnes âgées, en fin de vie, souffrant d'un handicap, en réinsertion sociale, addict mais également les enfants en crèche, école, centre de loisirs et périscolaires. Les acti-

tivités ont pour but de créer ou maintenir un lien, mais aussi de travailler les 5 sens, la motricité ou la mémoire. L'animal ne porte pas de jugement. La crise sanitaire n'a pas facilité le développement de l'association qui avait pourtant réussi à avoir des contacts avec différentes structures et commencé la mise en place de séances.

Présidente : Claire ADAM
animaide10160@gmail.com

Asso

AVCL

Comme toutes les autres associations l'AVCL (Association Vanne Culture et Loisirs) a été contrainte de cesser ses activités lors du premier confinement, de même que les voyages, sorties, spectacles, et la foire aux vins et produits des terroirs.

Beaucoup de personnes ont regretté de ne pouvoir regarnir leur caves et celliers. L'AVCL les a mis en relation avec les viticulteurs, ainsi ils ont pu passer leurs commandes et les retirer à Pâlis. Deux modes opératoires étaient prévus. Une partie des viticulteurs ont expédié les commandes à l'AVCL, qui les a redistribuées. D'autres viticulteurs



étaient présents avec des réserves qu'ils ont vendues sur place.

En septembre les activités avaient repris et la situation se présentait plutôt bien malgré l'hésitation de membres à se réinscrire, devant l'incertitude liée à la crise sanitaire et l'association comptait déjà 300 membres (pour 567 la saison précédente), et de nouvelles inscriptions étaient à venir.

Tout est donc à nouveau arrêté, mais toutes les sections sont prêtes à redémarrer, de même que les manifestations ponctuelles dont les programmes et dates seront donnés au fur et à mesure qu'ils seront certains. Le conseil d'administration et le comité de

foire réfléchissent à la tenue, ou non, de la foire aux vins et produits des terroirs, qu'ils espèrent bien organiser, sous une forme ou une autre, et en 2021 !

Outre les manifestations ponctuelles l'AVCL propose de nombreuses activités, prêtes à redémarrer rapidement dès que cela sera possible. Elles sont réparties sur le territoire, Neuville-sur-Vanne, Pâlis, Villemaur-sur-Vanne, Bucey-en-Othe.

Activités proposées :

aérodance, AQUAGYM,
couture, CIRCUIT TRAINING,
hip-hop, dégustation de vins,
pilates, poker, RANDONNÉE,
SCRABBLE, sophrologie,
stretching, TAI-CHI, ZUMBA.

Vice-président AVCL : Jean-Louis BUISSON,
secretariat.avcl@gmail.com

MJC/MPT Aix-en-Othe :

Nous attendons la reprise pour vous proposer :

ARDUINO C'EST QUOI ?

La création du concept ARDUINO date de 2005. Il a été créé par un groupe d'étudiants dans un bar de la ville d'Ivrea au nord de l'Italie. Ce bar s'appelle le « Bar di Re Arduino », un bar dans une rue pavée de la ville d'où le nom ARDUINO.

C'est un de ces étudiants, «Massimo Banzi» qui est l'initiateur du projet électronique. Arduino est une carte microcontrôleur à bas prix qui permet — même aux novices — de faire des choses époustouflantes. Vous pouvez connecter l'Arduino à toutes sortes de capteurs, lampes, moteurs, et autres appareils, et vous servir d'un logiciel facile à appréhender pour programmer

le comportement de votre création. Vous pouvez construire un affichage interactif, ou un robot mobile, puis en partager les plans avec le monde entier en les postant sur Internet.

L'idée de base est simple : tous les schémas électroniques et le code source sont disponibles gratuitement sous des licences libres. Le résultat en est qu'Arduino est devenu le projet le plus influent de son époque dans le monde du matériel libre.

Ce principe étant tout à fait en phase avec la philosophie du FabLab, nous avons décidé de créer un cours à la MJC. Celui ci débutera dès que les conditions sanitaires le permettront.

Durant cette période difficile, nos machines ont été entretenues, et nous



avons réalisé quelques essais avec la découpe laser et l'imprimante 3D, nous sommes passés en bicolore.

N'hésitez pas à nous contacter pour vos réalisations. Nous espérons en l'avenir, au plaisir de vous retrouver, prenez soin de vous.

Président MJC : Denis LABELLE
ascablab@hotmail.com

Action

Commerces

Nous n'oublions pas nos commerces qui souffrent en cette période difficile. Aidons les dans le cadre de l'opération « Café Solidaire ».

EN QUOI CONSISTE L'OPÉRATION «CAFÉ SOLIDAIRE» ?

Dans le cadre de son plan d'urgence, la Région Grand Est lance l'opération « Café Solidaire » afin de soutenir les bars et cafés (hors restaurants, salles de jeux) du Grand Est, particulièrement touchés par cette crise et la fermeture de leurs établissements. Pour chaque euro donné par les citoyens au café de leur choix, la Région doublera le montant de ce don dans la limite d'une somme totale de 100 000 €.

COMMENT PARTICIPER COMME CAFETIER ?

Nous vous invitons à prendre tout d'abord connaissance des conditions

Soutenez les #cafetiers du #GrandEst via une collecte de dons en ligne lancée par la Région dans le cadre de l'opération « Café Solidaire »



générales de l'opération. Pour pouvoir participer, inscrivez-vous à la plateforme et cliquez sur le bouton «Référencer votre établissement» afin de remplir le formulaire complet. Une fois votre établissement validé par la Région, il sera visible dans l'Espace donateur.

POUR FAIRE UN DON :
<https://www.maregiondemain.fr/project/soutien-aux-cafetiers/selection/faites-un-don-pour-votre-ou-vos-cafetiers-prefere-s>



POUR INSCRIRE VOTRE ÉTABLISSEMENT :

<https://www.maregiondemain.fr/project/soutien-aux-cafetiers/collect/depot>

Comment participer en tant que citoyen ?

- Sélectionnez l'établissement de votre choix en le recherchant avec son nom ou son adresse directement dans le plan.
- Faites un don de 3 à 10€ pour ce café. La Région doublera ensuite le montant de votre don dans la limite d'une enveloppe de 100 000€

NOUVEAU

 le marché des Halles a aussi sa page facebook !

<https://www.facebook.com/March%C3%A9-des-Halles-109299310955365>

Retrouvez chaque semaine, un commerçant qui fait sa promotion. Dénichez également les promotions et actions du moment ! La page est naissante et va s'étoffer au fil du temps !

Alors venez liker !! 



TOURNEFOU

Le programme

1^{er} juillet 2021

Centre artistique et culturel

Résidences d'artistes, expositions-concerts, actions d'animation, de formation et art de vivre, l'Association Tournefou est un lieu pluridisciplinaire proposant un ensemble d'activités artistiques et culturelles qui s'adressent à toute personne dès l'enfance. Pour avoir des informations sur le coût de nos activités, contactez-nous. Tarifs préférentiels pour les habitants de la commune.

EXPO-CONCERTS

Tal Coat «Terre éclairée

du 15 mai au 31 juillet

Venez visiter l'exposition de gravures, de livres illustrés et de lithographies de l'artiste Pierre Tal Coat, le mercredi, samedi, dimanche et jours fériés de 15h à 19h. Entrée libre.

Médiation - Atelier image
«Terre éclairée»

du 15 mai au 31 juillet

Les ateliers durent une journée, de 10h à 16h, au domaine du Tournefou, ils sont organisés sur demande (scolaires, entreprise, clubs divers, EPAHD...).

ATELIERS À L'ANNÉE

Atelier de pratique
artistiques

Atelier bimensuel le samedi de 14h30 à 16h30, pour les enfants et adolescents de 6 à 18 ans, animé par l'artiste peintre Nicolas Favre, intervenant en arts plastiques.

Atelier poésie

Des week-ends programmés tout au long de l'année, pour les adultes, animés par Philippe Brame, auteur-photographe et Sophie Bouts, formatrice en expression théâtrale.

Atelier d'expression
théâtrale

Atelier mensuel, le samedi de 10h à 13h pour les adultes, animé par Sophie Bouts, formatrice en expression théâtrale.

PASSEZ LE PORCHE

Dimanche à la campagne

18 avril de 10h à 19h

Entrée libre. Se balader, découvrir, se cultiver, goûter, c'est ce que propose pour la 25^e édition ce Dimanche si particulier où le monde rural se met en scène pour révéler ses richesses, ses métiers, ses savoir-faire et ses passions à tous les curieux, petits et grands ! Rendez-vous au Tournefou pour y rencontrer des artistes, des artisans, des producteurs locaux...

Fête des arts

3 juillet à partir de 15h

Entrée libre. Dans la Grande salle vous pourrez visiter l'exposition de l'artiste Pierre Tal Coat à partir de 15h. Vous laissant guider par le son de la musique, vous entendrez les musiciens de l'association « Les Clés de Scène » jouer dans le parc du Jazz et Blues dès 16h30. Aux ateliers, vous serez accueillis par l'artiste Nicolas Favre et ses élèves à 17h. Ils vous présenteront en clôture de l'année « La Grande Exposition des enfants et ados » : peintures, modelages, dessins... Nous finirons notre parcours autour du verre de l'amitié !

☎ 06 64 22 83 52 | 03 25 40 58 37

@ secretariat.tournefou@gmail.com

www.association-tournefou.com

Le Domaine du Tournefou
4, rue du Tournefou - Pâlis
10190 Aix-Villemaur-Pâlis

STAGES

Prise de parole en public

6 et 7 mars

Un week-end pour les adultes, animé par Francisco Marques, formateur théâtral et Anne-Hélène Labat, coach professionnelle.

Atelier créatif en famille

13 mars

Le samedi de 14h30 à 17h30 pour les familles, animé par Nathalie Bousseau.

Photographie - Le portrait

20 et 21 mars

Un week-end de 9h30 à 18h pour les adultes, animé par l'animateur culturel-photographe Didier Conan.

Carte blanche
à un photo-reporter

20 et 21 mars

Un week-end (samedi de 10h à 19h et dimanche de 10h à 17h) pour les adolescents et les adultes, à la rencontre l'artiste photographe et reporter Jean-Christophe Hanché pour converser et pratiquer la photographie avec lui.

Théâtre enfants

du 27 avril au 1er mai

Du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h, une semaine pour les enfants de 6 à 12 ans.

Feldenkrais

12 et 13 juin

Un week-end (samedi de 10h30 à 18h et dimanche de 10h à 17h) pour les adultes, animé par Natalie Rafal, comédienne, auteur, pédagogue et praticienne de la Méthode Feldenkrais.

Vacances artistiques

du 19 au 23 juillet

Du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h, une semaine pour les enfants de 6 à 12 ans.

Street Art Photo

du 26 au 30 juillet

Du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h, une semaine pour les adolescents de 13 à 18 ans. L'aventure est menée par Didier Conan, animateur culturel-photographe.

Etat CIVIL

du 01/01/2020 au 31/12/2020

VILLEMAUR

DÉCÈS

Bruno BAUDEY | 60 ans | 23/03/2020
Benoît NEE | 43 ans | 09/04/2020
Anthony MEUNIER | 18 ans | 03/05/2020
Hélène DELACOUR veuve BRIOIS | 80 ans | 24/06/2020
Daniel MAZURAS | 78 ans | 13/09/2020

MARIAGE

| Frédéric FAYS et Ghislaine FRANÇOIS | 27/06/2020
| Olivier DEMOULIN et Marie-Nathalie HEITZMANN | 31/10/2020

NAISSANCES

Hugo TSAKIRIS-MASSONNOT | 28/03/2020
Lya CORNUAT | 08/06/2020
Noé THIEBLEMONT | 21/08/2020
Antoine BAAN | 20/12/2020

PÂLIS

DÉCÈS

Anne-Marie MANNOURY épouse DUVERT | 74 ans | 02/08/2020
Guy GADIOUX | 75 ans | 26/10/2020
Annick FOURGEUX veuve ROUSSEAU | 69 ans | 07/11/2020

MARIAGE

| Jean-Baptiste BROQUET
et Mathilde TEMBREMANDE | 08/02/2020
| Bertrand RENAULT
et Naouel IDDIR | 08/02/2020
| Vincent BLANCHET
et Marie-Léonie DELCOURT | 21/02/2020
| François HOUËL
et Marie-Lys de NANTES | 15/07/2020

NAISSANCES

Gilles LEMAIRE né le 2 mars 2020 à TROYES
Ezio MARTEL PRINCEN | 18/03/2020 | SENS
Jules GRISEY | 27/03/2020 | TROYES
Léopoldine BRASSET | 1^{er}/05/2020 | TROYES
Antoine MARCHAL | 06/06/2020 | TROYES
Elliott GUELORGET | 24/10/2020 | TROYES
Octave BRACONNIER | 16/11/2020 | TROYES

AIX-EN-OTHE

DÉCÈS

Ginette KNOBLOCH veuve GAUTHIER | 93 ans | 22/01/2020
Jean-Louis KUTZNER | 84 ans | 05/02/2020
Lucette GERVAIS veuve HAZEBROUCQ | 84 ans | 06/02/2020
Claude HARVIN veuve CHARLES | 95 ans | 13/02/2020
Marcel BROCHARD | 68 ans | 25/02/2020
Claude RICHARD | 91 ans | 03/03/2020
Paul WAS | 80 ans | 06/03/2020
Claudie HUGOT | 63 ans | 11/03/2020
Roger LASSÈRE | 94 ans | 27/03/2020
Denis BRIOLAT | 84 ans | 19/03/2020
Jacky FOURNIER | 73 ans | 15/03/2020
Henry DRUJON | 85 ans | 05/04/2020
Adrian CERCEAU | 20 ans | 16/04/2020
Georges POUGEOIS | 85 ans | 29/03/2020
Maurice AUBEUF | 84 ans | 12/04/2020
Gisèle SCHMITT veuve JOANNÈS | 77 ans | 15/04/2020
Nicolas DALLEMAGNE | 55 ans | 23/04/2020
Franck SCHERRIER | 53 ans | 27/04/2020
Maria DE ANTONIIS veuve SOKOLOWSKI | 93 ans | 07/05/2020
Jeannine ZAZULA veuve FOURNIER | 88 ans | 10/06/2020
Jean-Claude LONGUET | 83 ans | 05/06/2020
Jeannine PRÉVOT veuve CURÉ | 93 ans | 18/06/2020
Micheline BAUDIN | 90 ans | 26/06/2020
Denis COURTIN | 78 ans | 05/07/2020
Hervé VAILLANT | 65 ans | 06/07/2020
Alain JOUAN | 67 ans | 05/07/2020
Marcel VIZET | 91 ans | 19/07/2020
Guy VEDRENNE | 76 ans | 20/07/2020
Mouna TANI veuve TOUREK | 90 ans | 28/07/2020
Andrée DEFERT veuve MANOEUVRE | 100 ans | 10/08/2020
Martine BROCHARD | 72 ans | 28/08/2020
Marie-Agnès ANDRÉ veuve GODIN | 56 ans | 07/09/2020
Pascale GAUTHIER épouse SCHRAM | 59 ans | 09/09/2020
Eugène DIVERCHY | 92 ans | 15/09/2020
Yvonne CHARVOT veuve GRANMONT | 97 ans | 13/10/2020
Robert LAUMAIN | 91 ans | 15/10/2020
Joséphine GHIDELLI veuve SAVREUX | 94 ans | 24/10/2020
Nicole HAMMACHE | 73 ans | 22/10/2020
Marc GRISEY | 86 ans | 13/11/2020
Olivier ELOI | 37 ans | 16/12/2020
Stefania GALEJA épouse CHEVALIER | 82 ans | 20/12/2020
Pierre ROBIN | 82 ans | 23/12/2020
Jeannine MAINGOT | 91 ans | 27/12/2020

NAISSANCES

Soan ELOI | 23/03/2020
Louve GARINO | 12/04/2020
Gaëtan LAMBERT | 19/06/2020
Ada PRADINES | 27/06/2020
Othman HUSSON | 28/06/2020
Kélia LOBJOIS | 07/08/2020
Ayden BÉNARD | 06/09/2020
Axel DUHAMEL | 29/11/2020
Léa PARIS | 3/12/2020
Lyam DROUILLY MOREIRA | 13/12/2020

Expression politique :

Comme le prévoit la loi du 27 février 2002, lorsque la commune diffuse un bulletin d'informations, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

MOT DE L'OPPOSITION

EXPRESSION DU GROUPE D'OPPOSITION MUNICIPAL « LA MAISON COMMUNE »

Pour les conseillers d'opposition que nous sommes, c'est sans surprise que nous avons enregistré les premières décisions de la nouvelle municipalité. Tout d'abord nous déplorons cette précipitation à demander la dérogation pour appliquer la semaine de 4 jours dans les écoles dès la rentrée de septembre. Bien que cette mesure figurait dans le cadre de leur campagne électorale, il aurait été peut-être préférable après le confinement, ayant entraîné un manque d'école durant pratiquement 3 mois, d'attendre. Car quoique l'on puisse en penser, plus les jours de la semaine consacrés aux apprentissages sont nombreux, plus les résultats sont conséquents et notamment pour les enfants en difficulté, les décrocheurs tels qu'on les appelle. Également le refus d'étudier la possibilité de créer un pôle culturel en rejetant de financer une étude de faisabilité dont le montant résiduel à la charge de la commune s'élevait à 3000 euros. Pourquoi cette fin de non-recevoir, car il faut le rappeler tout projet structurant fait l'objet d'une étude de faisabilité, effectuée par des services compétents, qui analysent notamment la viabilité du projet et le chiffrage financier de l'opération. Ce document permet ensuite aux élus de décider avec tous les éléments en leur possession de réaliser ou pas cet investissement. Confirmation également du rejet de créer un pôle muséal, alors que nous avons matière à mettre en valeur différentes collections remarquables par l'intermédiaire de l'association l'ARPA. Nous osons espérer que ces refus en matière culturelle ne soient pas guidés par un rejet de tout ce qui pourrait donner crédit à l'ancienne municipalité. Nous attendons le débat d'orientations budgétaires qui devra nous éclairer notamment sur la politique d'investissements structurants que la municipalité envisage. Nous profitons de l'espace mis à notre disposition pour souhaiter à nos concitoyens, malgré les circonstances sanitaires particulières, d'être avec leurs proches pour les fêtes de fin d'année.

Gérard TRUTAT / Sylvie VELUT / Florent GAUROIS / Séverine BROQUET / Gérard DUPUIS

L'Office de Tourisme

saison 2021

the armance en Champagne

Exposition au Bureau d'information touristique à Aix-Villemaur-Pâlis

À partir du 5 janvier 2021

Le Bureau d'Information Touristique accueille une exposition de peintures réalisées par Christine Dimey et Patrick Léon. C'est Christine Dimey qui nous parle aujourd'hui de sa démarche artistique :

« Je travaille sur tous supports (bois, carton, papier, toile, matériaux de récup) tout est bon pour s'exprimer. L'acrylique et le collage sont les éléments essentiels de mon art... bercé de poésie, teinté de surréalisme, saupoudré de magie, voilé de messages. Mon univers raconte le plus souvent, même souvent, une histoire, un souvenir, un rêve... ».

Nous vous invitons à venir vous imprégner de cet univers si féérique et original, et nous nous réjouissons à l'avance de votre visite.



Exposition au Bureau d'Information Touristique de Chaource

Du 8 janvier au 5 mars

Au hameau de La Bouillant, chez lui, le photographe Jean-Michel Lefeuve expose de beaux clichés de thèmes différents : « Muriel nue à Fontainebleau », « 2 instants », « Véronique ou l'escapade au pays des ombres », « Miroir de la Chine du sud », « Miroir du Rajasthan », « Sacre du printemps », et encore tant d'autres. Du 8 janvier au 5 mars, Monsieur Lefeuve nous fera le plaisir de poser ses toiles sur le « Pays d'Othe, en lumière visible et invisible », intitulé de son exposition, avec ses champs cultivés, ses vallons, ses couleurs, ses forêts et plans d'eau.

Entrée libre le lundi de 10h à 16h, du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 15h à 17h30, fermé le jeudi après-midi.

Contact : Bureau d'Information Touristique de Chaource – ot@tourisme-othe-armance.com
Tél : 03 25 40 97 22.



Ouverture du Bureau d'Information Touristique

Ouvert du mardi au samedi
de 10h à 12h30
et de 15h à 17h30,
sauf le jeudi après-midi.

Office de Tourisme Othe Armance
Bureau d'Information Touristique
à Aix-Villemaur-Pâlis
2 rue Foch

Tél : +33 (0)3 25 80 81 71
ot@tourisme-othe-armance.com

www.tourisme-chaource-othe-armance.com